

Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030

Mai 2024



Page de couverture - Installée par Tourisme Montréal au cœur du Grand Quai du Port de Montréal, la *Structure Bonjour* arbore en façade du bois abattu dans le cadre du programme municipal de lutte contre l'agrile du frêne. Ces arbres sont récupérés et transformés grâce à une entente de collaboration avec le Centre de valorisation du bois urbain et Bois public. En 2023, la Ville envisageait ainsi de récupérer l'équivalent de 90 000 pieds de planches pour un total de 27,5 km, soit l'équivalent de la distance entre le Stade olympique et l'Aéroport international Montréal-Trudeau.

Table des matières

Mot de la mairesse	4
Mot des élus responsables	5
Mot du directeur du Service du développement économique.....	6
1. Préface.....	8
2. Contexte	13
2.1 La définition du concept d'économie circulaire	13
2.2 Où en sommes-nous?.....	14
2.3 Une priorité mondiale et des différents paliers gouvernementaux canadiens.....	17
2.4 Favoriser l'atteinte des objectifs et des engagements municipaux	19
2.5 Une feuille de route prenant assise sur un vaste processus de consultation et de concertation	22
2.6 Portée de la Feuille de route	26
3. Cadre stratégique de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire.....	28
3.1 Vision : Montréal, métropole circulaire	28
3.2 Orientations et priorités stratégiques	29
4. Un plan d'action à venir	65
5. Conditions de succès	66
6. Annexes.....	69
Annexe A – Tableau synoptique	69
Annexe B – Abréviations et acronymes.....	70
Annexe C – Complémentarité entre la Feuille de route et les autres documents de planification de la Ville de Montréal.....	72
Annexe D - Articulation entre les priorités de la Feuille de route et les objectifs de développement durable des Nations Unies	82

Mot de la mairesse



L'adoption de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire est un engagement significatif vers un avenir plus durable, conciliant prospérité économique et préservation des ressources et de l'environnement. En effet, l'économie circulaire

représente un moyen incontournable de contribuer à protéger la biodiversité et d'atteindre nos objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en stimulant l'économie locale.

En tant que leader mondial de la transition écologique et de la protection de la biodiversité, Montréal a récemment été l'hôte de la 15^e Conférence des Parties (COP15), en plus d'accueillir des organismes internationaux, dont six bureaux de l'Organisation des Nations Unies. La métropole se montre ainsi, sans surprise, favorable au déploiement de l'économie circulaire et se positionne déjà à l'avant-garde des villes les plus actives en la matière.

Notre Plan climat et notre Plan directeur de gestion des matières résiduelles Montréal Zéro déchet placent l'économie circulaire au centre des actions à entreprendre pour favoriser la transition écologique. Déjà, un écosystème riche se déploie, des solutions se dessinent et la Ville s'engage à être exemplaire et à maximiser les leviers à sa disposition pour favoriser la transformation des modèles d'affaires.

Afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et ceux de la COP15, et de devenir une métropole reconnue pour la circularité de son économie, nous devons transformer notre économie traditionnelle et linéaire.

L'économie circulaire est un outil de développement économique régional de premier ordre, qui contribuera à stimuler la création d'entreprises et d'emplois locaux et verts. En conservant les ressources chez nous et en maximisant leur utilisation à leur pleine valeur, nous favorisons la résilience de notre économie.

Encore une fois, les villes sont au cœur de la transformation. Les gestes que nous posons auront des répercussions non seulement chez nous, mais sur une échelle plus globale.

Offrir à Montréal, à ses gens d'affaires et à toute sa population, une transformation de l'économie à la fois prospère et respectueuse de l'environnement; c'est le défi d'envergure et d'avenir auquel nous sommes toutes et tous conviés aujourd'hui.

Valérie Plante
Mairesse de Montréal

Mot des élus responsables



Pour que notre vision d'une relance verte et inclusive se réalise, nous devons tout mettre en place pour soutenir l'écosystème entrepreneurial dans la transformation économique qui s'impose. C'est un effort qui doit absolument être coordonné avec les PME, les grandes entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et les gouvernements.

La preuve n'est plus à faire, l'économie circulaire engendre des impacts positifs sur le développement de la ville, tout en jouant un rôle structurant dans l'atteinte de nos ambitieux objectifs de transition écologique. De plus, en continuant à être à l'avant-garde, nous nous assurons que les entreprises montréalaises aient une place de choix sur la scène internationale puisqu'elles auront développé des innovations.

Forte de ces ambitions, la Ville a entrepris d'élaborer et de déployer une feuille de route pour stimuler et consolider la circularité de son économie. Nous sommes toutes et tous interpellés par ce défi. En tant qu'élus et élus municipaux, nous avons fait de la transition écologique une de nos priorités. L'adoption de cette feuille de route et l'élaboration à venir de plans d'action permettront de mobiliser tous les outils et leviers à notre disposition pour mettre en œuvre des solutions concrètes.

C'est ensemble que nous parviendrons à créer les boucles de circularité nécessaires à la transformation de notre économie.

Merci de votre engagement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Rabouin'.

Luc Rabouin

Président du Comité exécutif – Élu responsable des finances, du développement économique et de l'enseignement supérieur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-Andrée Mauger'.

Marie-Andrée Mauger

Membre du Comité exécutif – Élu responsable de la transition écologique et de l'environnement

Mot du directeur du Service du développement économique



À mesure que la transition écologique s'impose comme un impératif pour relever les défis actuels et à venir, l'économie mondiale procède à une profonde transformation de ses modèles. Pour demeurer compétitive et résiliente, l'économie montréalaise

doit également opérer un virage en adoptant des pratiques durables et en intégrant les principes de l'économie circulaire.

Au fil des années, les actions et les programmes de soutien mis en place par la Ville de Montréal ont permis l'émergence d'initiatives circulaires porteuses générant d'importantes retombées sociales, économiques et environnementales. Toutefois, au regard de l'étendue des défis à surmonter, nous devons poursuivre nos efforts et les amplifier.

S'inscrivant pleinement dans cette perspective, la Feuille de route montréalaise en économie circulaire vise à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'une vision commune et à établir les stratégies à entreprendre pour accompagner la croissance de nos entreprises et la transformation de leur modèle d'affaires. Le fait que le sujet de l'économie circulaire soit porté par le Service du développement économique représente un signal fort de convergence des intérêts économiques et écologiques.

En nous dotant d'un cadre stratégique ambitieux, nous affirmons la volonté de la Ville de Montréal de devenir le chef de file d'une économie innovante et responsable qui place l'humain, la transition écologique et l'inclusion sociale au cœur de son développement. Pour y parvenir, nous souhaitons faciliter la transition des entreprises vers l'économie circulaire, agir sur nos chaînes de valeur sectorielles prioritaires, stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses, assurer l'exemplarité de la métropole et la faire rayonner.

Enfin, il apparaît important de souligner que l'élaboration d'un tel document n'aurait pas été possible sans la contribution et l'appui d'une communauté d'affaires engagée. En ce sens, je tiens à remercier les personnes et les organisations qui ont pris part aux différents exercices de consultation. Le dialogue qui s'est noué est appelé à prendre de l'ampleur pour nous permettre d'atteindre collectivement les objectifs fixés. C'est sur cet appel à la mobilisation que je m'engage, avec l'ensemble des membres du Service du développement économique, à mettre en œuvre les orientations et les priorités contenues dans cette feuille de route.



Éric Labelle

Directeur du Service du développement économique de la Ville de Montréal



Près de 300 000 tonnes de matériaux ont été valorisés afin de favoriser l'économie circulaire au cours de la phase d'aménagement des secteurs de la Plaine Est, du Boisé Sud, de Jarry Est et d'Iberville Nord du parc Frédéric-Back.

1. Préface

Dans un contexte d'urgence climatique et de raréfaction des ressources naturelles, il apparaît impératif de remettre en question le modèle actuel reposant sur la linéarité de l'économie (extraire – fabriquer – consommer – jeter). En plus d'exercer une forte pression en amont et en aval sur les écosystèmes naturels, ce modèle génère des impacts environnementaux importants qui rendent non soutenable le rythme actuel de la croissance économique. L'économie circulaire se pose ainsi comme un modèle vertueux qui vise à diminuer l'empreinte environnementale des activités tout en répondant aux objectifs de développement socio-économique de notre société.

Aujourd'hui, l'empreinte écologique de l'humanité est supérieure à la capacité de régénération et d'approvisionnement de la Terre. Selon le Global Footprint Network, il faudrait 1,6 planète pour soutenir l'activité humaine au rythme de consommation actuel. Si l'ensemble de la population mondiale vivait comme la population québécoise, l'équivalent de 3,5 planètes serait nécessaire¹.

Une première feuille de route en économie circulaire pour Montréal

Montréal possède tous les atouts pour se positionner comme leader en Amérique du Nord sur la question de l'économie circulaire. Soulignons, par exemple, un engagement ferme tant sur le plan politique qu'administratif envers la transition écologique et l'économie circulaire, un écosystème dynamique de partenaires et d'entreprises de toutes tailles engagées et mobilisées, de nombreuses réalisations probantes, un environnement de recherche florissant, ainsi qu'un contexte provincial favorable.

Reconnaissant l'impact positif de l'économie circulaire sur son développement et son rôle structurant dans l'atteinte de ses ambitieux objectifs de transition écologique, la Ville s'est engagée dans le cadre des Plans de relance économique² à transformer cette volonté en engagements concrets. Pour ce faire, elle a entrepris d'élaborer et de déployer une feuille de route pour stimuler et consolider la circularité de son économie.

Celle-ci spécifie les orientations et priorités stratégiques, ainsi que les chaînes de valeur sectorielles sur lesquelles la Ville entend agir en premier lieu. Elle positionne l'économie circulaire comme un outil de développement économique régional fédérant les parties prenantes publiques et privées autour d'une vision commune de développement, et mettant en place les conditions qui permettront ultimement de favoriser et d'opérationnaliser la transition des entreprises grâce à des plans d'action triennaux structurés.

¹ RECYC-QUÉBEC et Circle Economy, [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec](#), 2021.

² Ville de Montréal, [Plan de relance économique de Montréal – Une impulsion pour la métropole : agir maintenant](#) (2020) et [Plan de relance phase 2 – Agir maintenant pour préparer la relance](#) (2021).



Témoignages



« Nous saluons la volonté de la Ville de Montréal de mettre de l'avant le modèle de l'économie circulaire, lequel permet d'optimiser l'utilisation des ressources déjà en circulation plutôt que d'utiliser des matières vierges. Les entreprises montréalaises sont déjà à l'avant-garde et l'adoption de la feuille de route leur permettra d'être au cœur de la chaîne des valeurs des ressources naturelles, en favorisant la transformation et le recyclage à l'échelle locale. »

Hélène Lauzon

avocate et urbaniste
Présidente-directrice générale
Conseil patronal de l'environnement du Québec



« Les crises climatiques et le déclin accéléré de la biodiversité appellent à une transformation en profondeur de nos modes de production, de consommation et de gestion des ressources. L'économie circulaire est une des solutions à privilégier pour y parvenir. Avec cette feuille de route, Montréal se dote d'une vision rassembleuse et mobilisatrice. Le CRE-Montréal, par ses expertises, son réseau et par ses différents projets, sera heureux de contribuer activement à sa mise en œuvre. »

Emmanuel Rondia

Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Montréal



« En tant qu'acteur académique de la transition du Canada vers l'économie circulaire depuis les dix dernières années, j'ai pu assister à l'appropriation progressive de ce modèle de production-consommation par la Ville de Montréal. Après un départ lent en 2015 et les quelques années qui ont suivi, Montréal démontre désormais qu'elle est devenue la cheffe de file des métropoles canadiennes. Le CERIEC continuera d'être à ses côtés pour concrétiser la mise en œuvre de son ambitieuse feuille de route. »

Daniel Normandin

Directeur
CERIEC – Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire
École de technologie supérieure



« Culture Montréal est d'avis que le milieu des arts et de la culture doit prendre part aux réflexions actuelles, s'ancrer dans la circularité et permettre d'accélérer la transition écologique. Habitué à créer sous la contrainte et résilient, il s'inscrit déjà depuis longtemps dans une logique de circularité servie par une créativité foisonnante qui inspire, mobilise et fait émerger des pistes de solutions qui respectent les limites planétaires. »

Emmanuelle Hébert

Directrice générale
Culture Montréal



« La mise en œuvre de la feuille de route de la Ville de Montréal permettra à la métropole d'accélérer sa transition vers une économie plus circulaire et de se joindre aux autres grandes villes dans le monde déjà engagées à cet égard. Le soutien de la communauté scientifique, mobilisée à travers le RRECQ, contribuera à la réussite de Montréal dans cette voie. »

Emmanuel Raufflet

Professeur, HEC Montréal
Co-titulaire
Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ)



« Par sa participation à la consultation publique sur le projet de Feuille de route montréalaise en économie circulaire, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a souhaité faire entendre la voix des jeunes en matière de transition écologique et affirmer que ce sujet est déterminant pour l'avenir de l'économie à Montréal. Nous espérons que la Feuille de route montréalaise en économie circulaire permettra à Montréal de s'illustrer comme leader nord-américain en matière d'économie circulaire, tout en permettant de réelles retombées économiques, environnementales et sociales »

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil

Président
Conseil jeunesse de Montréal



« Notre équipe est fière de travailler avec la Ville de Montréal dans le cadre du Fonds Économie circulaire et encourage l'initiative de Feuille de route montréalaise en économie circulaire qui renforce un écosystème essentiel à la transformation positive de l'économie. »

Philippe Crête

Directeur général à l'investissement
Fondation - Gestion d'actifs



« L'économie sociale est un levier incontournable pour propulser l'économie circulaire à Montréal et ses acteurs sont clés afin d'atteindre durablement les objectifs et engagements municipaux d'une transition socioécologique. Miser sur les entreprises d'économie sociale et l'économie circulaire, c'est choisir une économie locale, inclusive et résiliente. En ce sens, le CESIM est heureux de pouvoir contribuer à faire de Montréal une ville circulaire »

Anyle Côté

Directrice générale
Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal



« Nous saluons la mise en place de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire. Force vive de la transition du Québec vers une économie circulaire, la Ville de Montréal est à la fois audacieuse, instigatrice et fédératrice dans cette démarche structurante. Nous sommes témoin du soutien concret qu'elle offre activement à différentes initiatives et cela favorisera notamment le virage des entreprises pour qu'ensemble nous ayons un apport à ce projet de société. »

Annie Bourgoïn

Directrice générale
PME MTL Est-de-l'Île – Instigateurs de l'initiative Synergie Montréal



« Nous saluons l'initiative et les cibles ambitieuses établies par la Ville dans cette feuille de route. La communauté d'affaires du Grand Montréal est résolument engagée dans la transition verte, mais a besoin d'accompagnement pour cibler les actions les plus porteuses. C'est l'esprit de notre initiative **convergence**, soutenue par des partenaires comme RECYC-QUÉBEC. Nous allons proposer des ressources pour accélérer le développement de l'économie circulaire dans la métropole et mettre en valeur les avantages pour les entreprises d'améliorer leur bilan environnemental et économique.»

Jessica Bouchard

Vice-présidente, Affaires publiques et économiques et Initiatives d'impact
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

2. Contexte

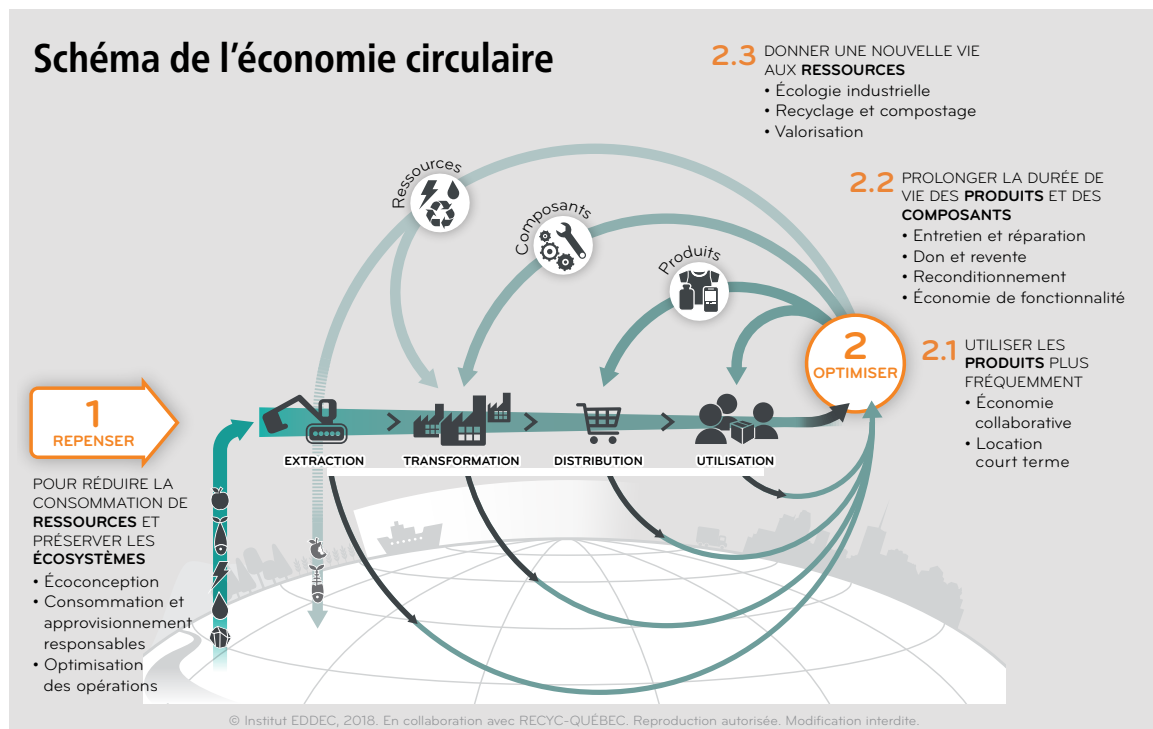
2.1 La définition du concept d'économie circulaire

L'économie circulaire se définit comme « un système de production, d'échange et de consommation qui repose sur des stratégies permettant d'**optimiser l'utilisation des ressources à chacune des étapes du cycle de vie des produits, dans le but de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer le bien-être des individus et des collectivités**³ ».

Alors que l'économie traditionnelle suit une logique linéaire d'extraction, de production, d'utilisation et d'élimination, l'économie circulaire, quant à elle,

repose sur des stratégies et des modèles d'affaires qui visent à :

- réduire la quantité de ressources vierges extraites et consommées;
- privilégier l'utilisation de ressources régénératrices;
- concevoir en prenant en compte l'impact environnemental et en anticipant les usages futurs;
- prolonger la durée de vie des biens (entretien, réparation, réemploi, etc.);
- réemployer à leur plus haute valeur possible les ressources rejetées, stockées ou en circulation;
- créer des boucles courtes et locales remettant en circulation les flux de ressources;
- générer le moins de gaspillage et de rejets possibles.



*Pour en savoir plus sur les 12 stratégies et modèles de circularité présentés dans le schéma, veuillez consulter la [plateforme Québec circulaire](#).

L'économie circulaire s'articule autour de nombreux concepts qu'il est utile de clarifier et de définir, puisque développer un langage commun participe à faciliter la transition. L'Office québécois de la langue française a mis à disposition un vocabulaire de l'économie circulaire intitulé « [Entrer dans la ronde](#) » pour offrir un point de référence en la matière. Le lexique regroupe plus de 120 concepts essentiels pour mieux comprendre la circularité. Ce nouvel outil est destiné à quiconque souhaite nommer avec justesse les principales notions associées à ce domaine.

3 Office québécois de la langue française, [Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire](#), 2023.

2.2 Où en sommes-nous ?

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié à l'été 2021 est sans équivoque : il faut accélérer le pas et réduire de façon draconienne et immédiate les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter autant que possible le réchauffement à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle⁴.

L'économie circulaire vise à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles et des impacts sur l'environnement. La transition vers ce nouveau modèle économique s'impose sur la scène internationale comme une partie de la solution pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies⁵ et ceux de l'Accord de Paris⁶ sur le changement climatique.

« L'extraction de ressources a plus que triplé depuis 1970, avec une multiplication par cinq de l'utilisation de minéraux non métalliques et une augmentation de 45 % de l'utilisation de combustibles fossiles⁷ ».

Programme des Nations Unies pour l'environnement

2.2.1 Comment mesurer la circularité d'une économie ?

Dans un contexte de nécessaire transition vers des pratiques plus durables, il apparaît primordial de se doter d'indicateurs d'évaluation et de suivi pour mieux comprendre l'évolution de la situation. À cet effet, l'indice de circularité permet de mesurer la part des matières secondaires dans la consommation totale d'une économie donnée. À mesure qu'il augmente, la quantité de matières premières vierges utilisées diminue. Il s'estime à partir de l'analyse du métabolisme urbain d'un territoire, soit la façon dont les flux de matières circulent dans l'économie et leur utilisation à long terme.

Définition de l'indice de circularité

« Mesure de la quantité de ressources provenant de matières circulant en boucle dans un système économique défini, pour une période donnée, par rapport à la quantité totale de ressources utilisées dans ce système, pendant cette même période. »

Office québécois de la langue française

2.2.2 Quelle est la situation au niveau mondial, national et provincial ?

Les matières premières qui circulent dans l'économie mondiale dépassent les 100 milliards de tonnes par an et seuls 7,2 %⁸ d'entre elles sont circulaires. Alors que l'on devrait observer une progression au fil du temps, force est de constater que l'on observe la situation inverse en raison de l'extraction croissante des matériaux. L'indice de circularité mondial est passé de 9,1 % en 2018 à 8,6 % en 2020, puis à 7,2 % aujourd'hui. L'implication de l'ensemble des paliers gouvernementaux et des parties prenantes est essentielle pour inverser cette tendance.

« Aujourd'hui, le monde est circulaire à 7,2 % et est au bord de la rupture climatique. Si nous doublons ce taux, nous limiterons le réchauffement climatique bien en dessous de 2 degrés, améliorerons la biodiversité et créerons un air plus pur. Dans un monde circulaire à 17 %, la catastrophe climatique sera évitée⁹ ».

Circle Economy

4 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, [Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté](#), 2022.

5 Les Nations Unies identifient [17 objectifs de développement durable](#), dont l'établissement de modes de consommation et de production durables (objectif 12) et la prise en urgence de mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (objectif 13).

6 [L'Accord de Paris](#) est un traité international juridiquement contraignant visant à réduire les émissions mondiales de GES dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5 °C.

7 Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2021. Nairobi.

8 Circle Economy, en collaboration avec Deloitte, [The Circularity Gap Report](#), 2023.

9 Circle Economy, [Our impact](#), 2023. Traduction libre.

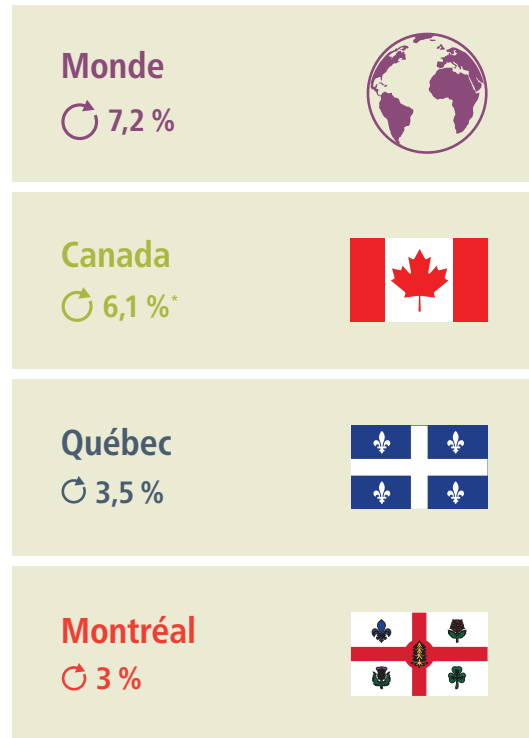
Dans le rapport [Un tournant décisif](#), un comité multidisciplinaire établit le taux de circularité du Canada à 6,1 % (2020). Ce rapport offre une vue d'ensemble de l'état actuel de l'économie circulaire au pays et de certains outils permettant de la mesurer dans la pratique. Plusieurs obstacles à la circularisation des ressources sont identifiés dont le faible coût de l'enfouissement et des matières vierges, la linéarité des chaînes d'approvisionnement, la perception d'une abondance de ressources et de l'immensité du territoire qui contribuent à une culture de la consommation et du gaspillage, etc.

« Le Canada affiche les taux de consommation de matières, d'énergie et d'eau par habitant parmi les plus élevés au monde. [...] Il a également l'un des plus faibles niveaux de productivité des matières (production économique par unité de matière consommée) de l'OCDE (OCDE, 2021d). En outre, le pays affiche le deuxième taux de consommation d'énergie par habitant au monde, il était de 7 631 kg d'équivalent pétrole en 2015 (Banque mondiale, 2021)¹⁰ ».

Conseil des académies canadiennes

L'économie québécoise, quant à elle, est circulaire à 3,5 % (2021). En grande partie linéaire, l'économie de la province repose sur des taux d'extraction, de production, de commercialisation et de consommation élevés. Ainsi, près de 271 millions de tonnes de ressources et de matières sont consommées annuellement, soit 32 tonnes par personne. Bien que le Québec présente un indice de circularité supérieur à celui de la Norvège (2,4 %), il demeure nettement inférieur à celui des Pays-Bas (24,5 %), un pays exemplaire dans sa capacité à réintroduire les ressources consommées dans son économie.

Indices de circularité



* Les indices de circularité de Montréal (2024), du Québec (2021), et du monde (2023) ont été réalisés avec la méthodologie de Circle Economy, tandis que le calcul de l'indice canadien (2020) repose sur une autre méthodologie¹¹

¹⁰ Conseil des académies canadiennes, 2021. [Un tournant décisif](#), Ottawa, ON, Comité d'experts sur l'économie circulaire au Canada, Conseil des académies canadiennes.

¹¹ L'indice de circularité de Montréal est tiré du document de la Ville de Montréal et de Circle Economy, [Rapport sur l'écart de circularité de Montréal](#), 2024. L'indice de circularité du Québec est tiré du document de RECYC-QUÉBEC et Circle Economy, [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec](#), 2021. L'indice de circularité du Canada est tiré du document du Conseil des académies canadiennes, [Un tournant décisif](#), 2021. L'indice de circularité mondial est tiré du document de Circle Economy, en collaboration avec Deloitte, [The Circularity Gap Report](#), 2023.

2.2.3 L'indice de circularité de Montréal

La Ville de Montréal, avec le soutien d'un comité aviseur québécois¹², a collaboré avec l'organisme néerlandais Circle Economy pour élaborer le premier [Rapport sur l'écart de circularité de Montréal](#)¹³. En étant la 2^e ville au monde, après Munich, à se doter d'un indice de circularité, Montréal fait figure de pionnière en la matière.

L'indice de circularité de l'économie montréalaise est estimé à 3 %, laissant un écart de circularité de 97 %. Cela signifie que la grande majorité des ressources consommées par la ville sont d'origine vierge.

Chaque année, Montréal consomme 57 millions de tonnes de matières vierges, soit 27 tonnes par habitant. Bien que cette consommation soit inférieure à l'empreinte matérielle du Québec (32 t/hab.) et à la moyenne canadienne (36 t/hab.), elle dépasse largement la moyenne mondiale (12 t/hab.) et l'objectif de durabilité mondiale de 8 tonnes par habitant.

La consommation de matériaux étant fortement liée aux émissions de carbone, Montréal possède également une empreinte carbone importante de 13 tonnes par habitant. Cela inclut les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux biens et services vendus et utilisés dans la ville, quelle que

soit leur origine le long de la chaîne de valeur. Bien qu'inférieures à la moyenne nationale (19 t/hab.), les émissions de GES de Montréal dépassent largement un niveau durable estimé à 2,3 tonnes par personne et par an.

Le rapport estime qu'environ 70 % de l'empreinte carbone de Montréal est générée au-delà des frontières de la ville. De plus, plus de la moitié des matériaux de l'économie locale sont importés de l'extérieur du territoire canadien. Ainsi, la consommation locale doit être envisagée dans une perspective mondiale, en tenant compte des impacts environnementaux dans les pays et territoires où les ressources sont extraites et transformées.

Pour façonner une économie circulaire à Montréal, Circle Economy suggère de prioriser les pratiques circulaires dans le secteur de la construction et dans le secteur manufacturier, qui représentent ensemble plus de 60 % de la consommation de matériaux vierges de la ville. Des changements dans le système alimentaire, les transports et les habitudes de la population pourraient également avoir un impact significatif. Si des améliorations sont apportées dans ces cinq domaines, la consommation de matériaux de la ville pourrait être réduite de 38 %, tandis que l'empreinte carbone pourrait diminuer de 46 %. De tels impacts permettraient de doubler l'indice de circularité, voire plus, le faisant passer de 3 à 7 %.

Type d'empreinte	Montréal (par habitant)	Québec (par habitant)	Monde (par habitant)	Objectif de durabilité mondiale (par habitant)
Empreinte matérielle	27 tonnes	32 tonnes	12 tonnes	8 tonnes
Empreinte carbone¹⁴	13 tonnes d'éq. CO ₂	11 tonnes d'éq. CO ₂ (en 2018) ¹⁵	6 tonnes d'éq. CO ₂	2,3 tonnes d'éq. CO ₂

12 Le comité aviseur était composé de membres du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire de l'École de technologie supérieure (CÉRIEC), du Centre international de référence sur l'analyse du cycle de vie et la transition durable (CIRAIG), du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), d'Éco Entreprises Québec, de HEC Montréal, d'Investissement Québec, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), de PME MTL Est-de-l'île — Synergie Montréal, de RECYC-QUÉBEC, du Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ), de l'Université Laval et de la Ville de Montréal.

13 À noter que le [Rapport sur l'écart de circularité de Montréal](#) est basé sur des données de 2019.

14 L'empreinte carbone est exprimée en équivalent CO₂ (éq. CO₂), une unité de mesure créée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cette unité représente la quantité émise de dioxyde de carbone (CO₂) qui provoquerait le même forçage radiatif intégré, pour un horizon temporel donné, qu'une quantité émise d'un seul ou de plusieurs gaz à effet de serre.

15 Institut de la statistique du Québec, Empreinte carbone de la société québécoise, tiré du [Site Web de l'ISQ](#), (s.d.).

2.3 Une priorité mondiale et des différents paliers gouvernementaux canadiens

Au fil du temps, l'économie circulaire s'impose comme une priorité mondiale qui exige la mise en place urgente d'actions individuelles et collectives. Plusieurs pays, régions et villes adoptent des politiques et définissent des cadres favorisant son déploiement à grande échelle. Des exemples inspirants de villes similaires ont été recensés à travers le monde¹⁶.

Exemples

Amsterdam vise à être 100 % circulaire d'ici 2050 • **Paris** déploie sa 2^e feuille de route en économie circulaire • **Vancouver, Banff** et bien d'autres villes, obligent et encadrent la déconstruction de certains bâtiments • Près de 25 villes canadiennes ont amorcé le virage circulaire dans le cadre de l'initiative [Villes et régions circulaires](#) • **Munich** a des équipes de réparation au sein de son entreprise de gestion des matières résiduelles destinées à remettre en condition des biens collectés pour les vendre dans son magasin de distribution, la Halle 2 • **Berlin** a soutenu l'ouverture d'un laboratoire d'innovation relatif à la mode et aux textiles • **New York**, notamment par la réglementation, a mis en place un système assurant la redistribution des surplus alimentaires • A été créé à **Londres** un répertoire numérique des PME circulaires et en technologies propres dans le but de les mettre directement en relation avec les entreprises clientes, les arrondissements, les investisseurs et les partenaires potentiels.

Au Canada, les trois paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal) détiennent des rôles et des compétences complémentaires favorisant la mise en place des conditions nécessaires pour le déploiement des différentes stratégies d'économie circulaire. À cela peuvent s'ajouter des instances métropolitaines. Leur engagement se traduit par la mise en œuvre de plans et de stratégies, ainsi que l'utilisation de leviers communs (réglementaires, fiscaux, appui et financement, etc.).

Bien que certaines actions réalisées ou envisagées ne relèvent pas nommément de l'économie circulaire, elles convergent vers les mêmes objectifs. Par exemple, les actions en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire ou avec l'utilisation du plastique à usage unique ne sont pas adressées spécifiquement à l'économie circulaire, mais elles contribuent fortement au développement de boucles de circularité.

Gouvernement fédéral (Canada)

Le gouvernement canadien exerce un rôle fédérateur au niveau national et contribue aux efforts internationaux pour améliorer la circularité. En plus d'adopter des projets de loi en ce sens et d'offrir un soutien financier aux projets contribuant à la préservation et la valorisation des ressources, il a lancé divers plans et stratégies, dont certains particulièrement ambitieux. Par exemple, de concert avec les autres paliers gouvernementaux et la société civile, il contribue activement à la lutte contre la pollution par le plastique. Récemment, il a développé un programme visant l'atteinte du zéro déchet de plastique au Canada ([règlements](#), [stratégie pancanadienne](#), [plan d'action](#), [charte](#), etc.).

Au niveau mondial, le Canada joue également un rôle actif dans le cadre de pourparlers, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour l'adoption d'un [Traité international contre la pollution par le plastique](#) qui met l'économie circulaire à l'avant-plan.

¹⁶ Sources : Ville de Montréal, L'économie circulaire : benchmarking national et international, 2022 et Aviséo Conseil, Propositions de mesures réglementaires, d'encadrements et d'incitatifs pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire à Montréal, 2022.

Pour passer à une économie plus propre et atteindre la carboneutralité d'ici 2050, le gouvernement a aussi adopté la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#) et élaboré des [plans et cibles climatiques](#)¹⁷. Une [stratégie nationale pour encourager la refabrication et les autres processus de conservation de la valeur](#) est aussi en cours d'élaboration.

Enfin, il est à noter qu'une mobilisation canadienne prend de plus en plus forme depuis la tenue du [Sommet canadien sur l'économie circulaire](#) à Toronto en juin 2023 qui a regroupé plus de 400 personnes. Cette rencontre a permis l'émergence d'une proposition de [plan d'action en économie circulaire pour le Canada](#), co-élaboré par [Circular Economy Leadership Canada](#) et [Circular Innovation Council](#). Ce plan repose sur 5 piliers : l'information, l'innovation, la collaboration, la politique et l'investissement. La deuxième édition du Sommet se tiendra à Montréal en avril 2025.

Gouvernement provincial (Québec)

Par ses compétences et ses prérogatives (lois et politiques, mesures fiscales et programmes de financement, attribution de pouvoirs aux municipalités, etc.), le gouvernement du Québec joue un rôle moteur dans l'incitation à l'action des différentes parties prenantes.

Récemment, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a élaboré un rapport d'enquête sur [L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes](#) (janvier 2022). Ce dernier identifie l'économie circulaire comme modèle prioritaire (orientation 1) et indique que « le gouvernement devrait [...] adopter une approche stratégique nationale d'économie circulaire accompagnée d'un cadre légal et financier, qui marquerait évidemment une rupture avec l'économie de croissance classique, mais qui aurait l'avantage de participer à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs de développement durable. »

De plus, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs actions porteuses au cours des dernières années afin de favoriser la diminution des résidus

ultimes et une meilleure gestion des matières résiduelles. Il s'agit notamment de la [modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective](#), de [l'augmentation du montant des redevances pour l'élimination des matières résiduelles](#), de l'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs et de l'adoption de la Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens ([projet de loi 29](#)).

Au niveau provincial, le Bureau de la coordination du développement durable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, a élaboré la [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#), (adoptée en avril 2024) pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire au Québec dans le cadre de la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#)¹⁸(adoptée le 29 mars 2023). Cette feuille de route offre un cadre de gouvernance et de mise en œuvre permettant aux ministères et organismes, ainsi qu'à leurs clientèles, de prendre des engagements structurants afin d'augmenter notamment l'indice de circularité du Québec et l'indice de productivité des matières.

Échelle métropolitaine (Communauté métropolitaine de Montréal)

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a fait de l'économie circulaire une thématique centrale de son [Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2030](#) (PMGMR) qui, pour mémoire, s'applique dans 84 municipalités regroupant près de la moitié de la population du Québec. Suivant la volonté de réduire les matières résiduelles à la source, plusieurs mesures sont orientées vers l'optimisation des ressources dans une logique circulaire. À titre d'exemple, la mesure 4 du PMGMR s'appuie sur l'exemplarité municipale et vise à ce que les organismes municipaux mettent en place une politique d'approvisionnement responsable qui favorise l'achat local et l'économie circulaire, notamment par le biais de la valorisation des matériaux.

¹⁷ Exemples : [Un environnement sain et une économie saine](#) et [Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030](#).

¹⁸ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#), Québec, 2022.

Également dans une perspective d'économie circulaire, la mesure 5 propose de créer une zone d'échange associée aux écocentres ou autres installations similaires pour le réemploi des matières, le démantèlement et la réparation afin de prolonger la durée de vie des produits et des composants. Enfin, la CMM s'engage à mettre en place un réseau d'échanges de pratiques destiné aux parties prenantes du territoire qui permettra notamment de partager les pratiques exemplaires et d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives visant une utilisation circulaire des ressources à l'échelle métropolitaine.

L'économie circulaire s'inscrit également dans le cadre du [Plan métropolitain de développement économique](#) (PMDE). À titre d'exemple, l'action 1.4.1 du PMDE vise à « élargir et renforcer les projets de symbiose industrielle et plus largement d'économie circulaire ». Plusieurs initiatives y sont identifiées comme l'établissement d'une feuille de route des principales actions à mener, l'implication des grappes métropolitaines pour stimuler les symbioses industrielles ou encore l'essaimage de bonnes pratiques entre municipalités.

Gouvernement municipal (Ville de Montréal)

En tant que gouvernement de proximité (adoption du projet de loi n° 122¹⁹) et métropole du Québec (adoption du projet de loi n° 121²⁰), la Ville de Montréal possède des champs de compétences lui permettant d'exercer un rôle majeur dans le changement de paradigme vers la circularité : développement économique, urbanisme et aménagement

du territoire, transport, environnement, récupération et recyclage des matières résiduelles, etc. À partir de ses compétences, la Ville dispose de nombreux leviers et outils lui permettant de stimuler la transition vers l'économie circulaire. Avec cette feuille de route et les plans d'action qui en découleront, la Ville de Montréal place l'économie circulaire au cœur de ses priorités.

2.4 Favoriser l'atteinte des objectifs et des engagements municipaux

En Amérique du Nord, Montréal se positionne avantageusement parmi les villes ayant pris des engagements forts et déployant des initiatives en faveur de la réduction des émissions de GES et de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Depuis quelques années, la transition écologique et la circularité font partie intégrante des stratégies et documents de planification municipaux. En ce sens, Montréal s'est fixé des objectifs environnementaux ambitieux, comme celui d'être une ville zéro déchet d'ici 2030²¹ ou encore de devenir carboneutre d'ici 2050. Ainsi, la *Feuille de route montréalaise en économie circulaire* contribuera à l'atteinte de ces engagements notamment en mobilisant, en outillant et en soutenant davantage l'écosystème afin que tous, et particulièrement les entreprises, puissent prendre part à ce changement.



Crédit © Éva Blue - Tourisme Montréal

19 [Projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.](#)

20 [Projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.](#)

21 L'objectif spécifique est de détourner 85 % des matières résiduelles de l'élimination.

Principaux objectifs et engagements municipaux pour faciliter la transition écologique

Réduire les émissions de GES	D'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % sous le niveau de 1990 	
	D'ici 2050	<ul style="list-style-type: none"> Carboneutralité 	
Réduire les matières résiduelles	D'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de la génération des matières résiduelles de 10 % Taux de détournement de l'élimination de 70 % Recyclage des matières organiques à 60 % Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % 	
	D'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Taux de détournement de l'élimination de 85 % 	
Bâtiments et énergie	D'ici 2024	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux bâtiments de moins de 2 000 m² devront être zéro émission dès leur mise en service²² 	
	D'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux bâtiments de 2 000 m² et plus devront être zéro émission dès leur mise en service²³ 	
	D'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel 	
	D'ici 2040	<ul style="list-style-type: none"> 100 % de l'ensemble des bâtiments de la collectivité montréalaise sont zéro carbone opérationnel²⁴ 	
Mobilité durable	D'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 25 % de la part de l'auto solo 30 % des déplacements des personnes en véhicule sont électrifiés 47 % de véhicules électriques immatriculés 25 % des livraisons de marchandises effectuées sans émission de GES 	
	D'ici 2040	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des autobus de la Société de transport de Montréal sont électriques Carboneutralité des transports²⁵ 	

22 Cet objectif, initialement prévu en 2030, a été devancé à 2024 lors du [Sommet Climat Montréal du 3 mai 2022](#) et de l'annonce de la [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040](#).

23 Cet objectif, initialement prévu en 2030, a été devancé à 2025 lors du [Sommet Climat Montréal du 3 mai 2022](#) et de l'annonce de la [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040](#).

24 Cet objectif, initialement prévu en 2050, a été devancé à 2040 lors du [Sommet Climat Montréal du 3 mai 2022](#) et de l'annonce de la [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040](#).

25 Énoncé dans la [Feuille de route Vers des transports zéro émission dès 2040](#).



[Montréal 2030](#) est le plan stratégique de développement de la Ville. Il a notamment pour priorité d'accélérer la transition écologique en développant une économie plus verte et inclusive. Le plan s'engage également à **enchâsser l'économie circulaire** dans les programmes, les incitatifs financiers, les projets de construction, de restauration, d'aménagement, etc.



[Montréal zéro déchet](#) est le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise (PDGMR) (2020-2025). Quatre principes guident les interventions du plan directeur : la priorité aux 3RV-E²⁶, la réduction des émissions de GES, **l'économie circulaire** et la transition écologique, et la responsabilité de tous. Plusieurs actions du PDGMR sont complémentaires aux priorités et chaînes de valeur sectorielles touchées par la Feuille de route, notamment : la réduction du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique, la lutte contre le gaspillage alimentaire et vestimentaire, la valorisation de l'ensemble des matières organiques générées ou encore le développement de supports pour l'économie circulaire.



Le [Plan climat 2020-2030](#) constitue l'un des outils prévus par la Ville pour faire face à l'urgence climatique et atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter* à laquelle elle souscrit. L'action 5 entend **stimuler et consolider l'économie circulaire** par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan, Montréal s'est dotée d'une [feuille de route pour la décarbonation des bâtiments](#). La Ville s'y est également engagée à en faire davantage pour améliorer les déplacements et réduire les émissions de GES liées aux transports sur son territoire. Cet engagement s'est concrétisé, en mai 2023, par la publication de la [Feuille de route vers des transports zéro émission dès 2040](#). L'objectif global est d'atteindre la carboneutralité des transports par un bilan de zéro émission de GES d'ici 2040 pour les déplacements effectués sur son territoire par les citoyennes et citoyens ainsi que les entreprises. Ce document constitue un préambule au volet mobilité du futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (en cours d'élaboration).

26 Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

2.5 Une feuille de route prenant assise sur un vaste processus de consultation et de concertation

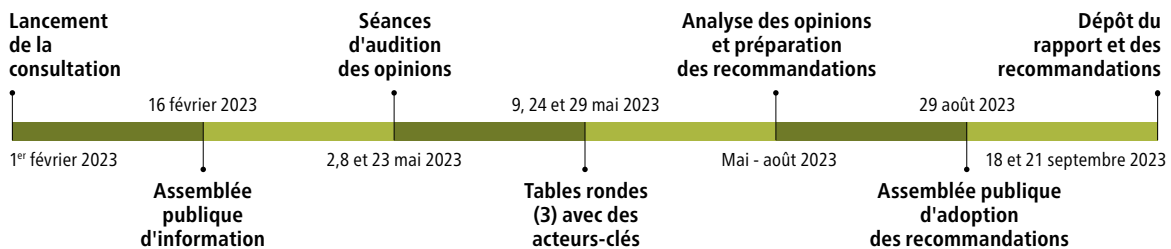
Soucieuse de fédérer sa communauté d'affaires autour d'objectifs communs, la Ville de Montréal a entrepris un vaste processus de concertation pour élaborer la présente feuille de route.

Après avoir réalisé différentes analyses, études et activités consultatives auprès de plusieurs membres clés de l'écosystème, le [Service du développement économique](#) de la Ville de Montréal a élaboré un projet de feuille de route à l'hiver 2023.

Sur cette base, la [Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation](#) (CDÉUH) a été mandatée pour tenir une [consultation publique](#), recueillir l'opinion de la population sur ce document et émettre des recommandations à l'administration municipale.

L'objectif était de soumettre publiquement les intentions de la Ville en matière d'économie circulaire et de convier l'ensemble des parties prenantes à formuler des commentaires et des suggestions quant aux actions à entreprendre pour favoriser le déploiement de ce modèle économique.

Déroulement de la consultation menée par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation



À la fin du processus de consultation publique, la Commission a déposé [son rapport et ses recommandations](#) à la séance du conseil municipal du 18 septembre 2023 et à la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023. La diversité des activités tenues (audition de mémoires et d'opinions, sondages, tables rondes, etc.), ainsi que la pluralité des personnes mobilisées, ont permis de mettre en exergue les considérations portées et les enjeux vécus par l'écosystème d'affaires montréalais.

Dans leur rapport, les membres de la Commission soulignent le large consensus rencontré autour du cadre stratégique proposé (vision, orientations, priorités, etc.) et enjoignent la Ville à mettre en œuvre la Feuille de route.

Pour s'assurer que les principes de la Feuille de route soient intégrés aux grands documents de planification municipale en cours d'élaboration (exemple : le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050) et aux grands projets municipaux actuellement en planification, le choix a été fait d'adopter son cadre stratégique au plus tôt et de se donner le temps nécessaire pour élaborer collégalement un premier plan d'action soutenant sa mise en œuvre. Les recommandations de la Commission, ainsi que les nombreuses suggestions formulées dans les mémoires déposés lors de la consultation publique, seront intégrées dans ce plan d'action (cf. chapitre 4 - Un plan d'action à venir).



Crédit © Ville de Montréal

Quelques exemples d'études et de consultations menées par la Ville en lien avec la circularité

Plus de **500 personnes** ont répondu à des sondages et plus de **400** ont été consultées en lien avec les études menées.

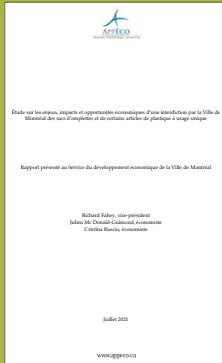
	<p>Rapport sur les dimensions de la gouvernance en économie circulaire avec l'OCDE²⁷</p> <p>3 jours d'ateliers réunissant 117 parties prenantes consultées sur la gouvernance de la métropole en matière d'économie circulaire</p>
	<p>Participation à Villes et régions circulaires</p> <p>2 ateliers réunissant 51 personnes de 25 services et arrondissements distincts afin d'explorer les freins et opportunités, ainsi que les actions par levier et secteur priorités</p>
	<p>Montréal Circulaire – Évaluation de référence</p> <p>Analyse du métabolisme urbain de 4 chaînes de valeur sectorielles réalisée par Circle Economy</p> <p>1 atelier réunissant 54 personnes de 35 organisations, afin de discuter des freins, de valider des données préliminaires sectorielles et d'identifier les pistes de solutions</p>
	<p>Cartographie des initiatives en économie circulaire dans l'agglomération de Montréal, une collaboration entre la Ville de Montréal, Concertation Montréal et une équipe de recherche de l'Université du Québec à Montréal</p> <p>Sondage détaillé auprès de plus de 300 organisations porteuses d'une ou de plusieurs initiatives en économie circulaire</p>

27 Organisation de coopération et de développement économiques.



Propositions de mesures réglementaires, d'encadrements et d'incitatifs pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire à Montréal par Aviséo Conseil

62 parties prenantes consultées dans le cadre du mandat, dont 11 en entrevue et 51 dans le cadre d'un sondage afin de recueillir leur opinion quant aux mesures les plus structurantes à mettre en place pour les secteurs visés



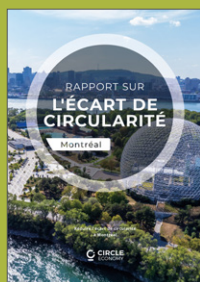
Étude sur les enjeux, impacts et opportunités économiques d'une interdiction par la Ville de Montréal des sacs d'emplettes et de certains articles de plastique à usage unique par AppEco

Dans le cadre de l'étude, un sondage pour documenter les impacts anticipés a été effectué auprès de prestataires fabriquant des plastiques et des produits alternatifs, de commerces et restaurants utilisant ces matériaux, et d'entreprises traitant les plastiques à usage unique en fin de vie (36 organisations au total). 29 entrevues structurées complémentaires réalisées auprès de diverses parties prenantes afin d'établir un juste portrait de la chaîne de valeur.

[Consultation publique](#) menée par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation



- 73 mémoires d'entreprises, d'organismes et d'initiatives citoyennes
- 24 avis déposés à titre personnel
- Plus de 60 personnes ont pris part à l'une des 5 assemblées
- Plus de 1 500 visionnements cumulés des 5 séances sur la chaîne YouTube de la Ville de Montréal, en direct et en différé
- 31 personnes représentant 28 entreprises et organisations ont pris part à l'une des trois tables rondes thématiques organisées
- 92 personnes ont répondu au sondage sur l'économie circulaire, dont 89 en français et 3 en anglais



[Rapport sur l'écart de circularité de Montréal](#) réalisé par Circle Economy, avril 2024

En plus de l'apport méthodologique de Circle Economy, la définition de l'indice de circularité de l'économie montréalaise a mobilisé l'expertise montréalaise et québécoise en économie circulaire, notamment à travers :

- Deux tables rondes
- Un comité adviseur composé de membres provenant du milieu des affaires, du réseau académique et de la recherche, ainsi que de la sphère institutionnelle et gouvernementale
- Plus d'une quarantaine de personnes consultées

2.6 Portée de la Feuille de route

Le déploiement de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire est coordonné par le Service du développement économique de la Ville de Montréal. En ce sens, elle s'adresse en premier lieu à l'écosystème d'affaires montréalais. Il s'agit plus particulièrement des entreprises au sens large (industries, commerces, services, entreprises d'économie sociale, organismes à but non lucratif, etc.), des organismes de soutien et d'accompagnement de la communauté d'affaires, et des institutions de recherche (universités, centres collégiaux de transfert de technologie, centres de recherche, etc.).

Elle vise également à faire évoluer les pratiques circulaires au sein de l'appareil municipal en décuplant les initiatives portées par les autres unités administratives au bénéfice de leurs diverses clientèles. Dans cette perspective, elle s'appuie sur une collaboration étroite et complémentaire, notamment avec :

- le [Bureau de la transition écologique et de la résilience](#) (BTER) qui est impliqué dans plusieurs actions de sensibilisation et de mobilisation auprès de la population montréalaise et des organismes communautaires;
- le [Service de l'environnement](#) pour la complémentarité des actions circulaires dans les chaînes de valeur sectorielles prioritaires, pour l'adoption de règlements et pour l'éducation et la sensibilisation des citoyens et citoyennes;
- le [Service de l'approvisionnement](#) pour l'inclusion de critères de circularité dans les approvisionnements municipaux;

- le [Service de la gestion et planification des immeubles](#), pour l'intégration de la circularité dans les chantiers municipaux;
- le [Service de l'urbanisme et de la mobilité](#) pour l'intégration de la circularité dans le prochain Plan d'urbanisme et de mobilité 2050;
- le [Service de la culture](#) pour intégrer la circularité dans le soutien aux événements et aux organismes culturels, ainsi que dans le réseau des bibliothèques et des maisons de la culture;
- le [Bureau des relations gouvernementales et municipales](#) pour effectuer des représentations auprès des différents partenaires municipaux, gouvernementaux et institutionnels;
- les arrondissements, les villes liées et les sociétés paramunicipales afin d'étendre la circularité à l'ensemble des activités et services fournis par la Ville.

D'autres unités de la Ville pourront ultérieurement être mises à contribution pour intégrer davantage l'économie circulaire dans leurs actions et auprès des différents écosystèmes soutenus par la Ville. L'[annexe C](#) présente le détail des actions prévues ou annoncées à ce jour par la Ville en complémentarité de cette Feuille de route.

La Ville compte aussi sur la mobilisation de l'écosystème d'affaires et des partenariats stratégiques pour amplifier l'écho de la Feuille de route sur le terrain. Enfin, elle collaborera avec les autres paliers gouvernementaux et entités publiques pour assurer une cohérence et une complémentarité des actions, et saisir les opportunités pour accélérer la circularité dans des thématiques et chaînes sectorielles mises de l'avant par ceux-ci.



3. Cadre stratégique de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire

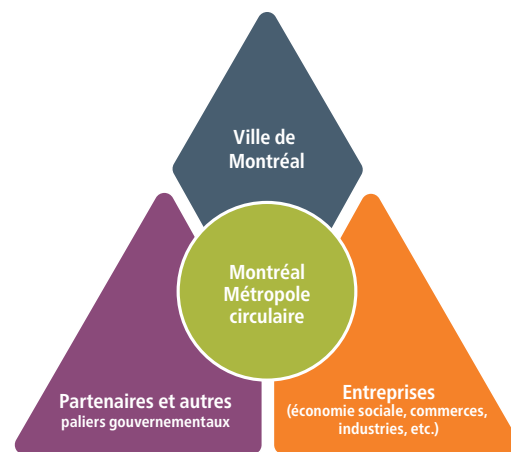
3.1 Vision : Montréal, métropole circulaire

En 2030, Montréal est une **métropole circulaire reconnue** pour son engagement dans la transition écologique de son économie.

Elle est parvenue à **doubler son indice de circularité** en le portant à 6 %²⁸ et vise à atteindre un taux d'au moins **17 %²⁹ en 2050**, en lien avec les efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques.

La Ville a accéléré cette transition en étant **exemplaire**, en **maximisant les leviers** à sa disposition et en mettant en place les conditions permettant la **création de boucles circulaires complètes** dans des **secteurs d'activités stratégiques**.

Outillées, accompagnées et appuyées par un **écosystème de partenaires engagés**, les entreprises ont déployé des **solutions innovantes** et ont **transformé leurs modèles d'affaires** afin de faire face aux défis du changement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles.



Objectifs transversaux

- Assurer la prospérité et la résilience de l'économie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en visant le zéro déchet et en préservant les écosystèmes naturels;
- Renforcer l'économie locale et les chaînes d'approvisionnement courtes;
- Stimuler le développement de solutions innovantes, leur commercialisation et la croissance d'entreprises œuvrant en économie circulaire;
- Créer des emplois verts et accompagner la transformation du marché du travail;
- Être un terreau fertile pour l'expérimentation et le déploiement de solutions circulaires;

- Faire évoluer les pratiques municipales vers plus de circularité.

Objectifs spécifiques

- Optimiser la valeur des ressources tout au long de la chaîne;
- Favoriser l'innovation en matière de processus et de procédés, de produits, de services;
- Stimuler et accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires et dans leur capacité d'innovation;
- Améliorer la productivité des entreprises.

28 L'indice de circularité de Montréal est estimé à 3 %. Ville de Montréal et Circle Economy, [Rapport sur l'écart de circularité de Montréal](#), 2024 (basé sur des données de 2019).

29 Cette cible fait référence au [Circularity Gap Report 2021](#) publié par Circle Economy qui indique que doubler la circularité de l'économie planétaire, en atteignant un indice de 17 %, permettrait de limiter sous la barre des 2 degrés le réchauffement climatique.

3.2 Orientations et priorités stratégiques

La Feuille de route préliminaire s'articule autour de 4 orientations complémentaires regroupant 13 priorités stratégiques. Ces orientations et priorités ont été

élaborées en fonction des différents leviers et outils municipaux dont dispose la Ville pour faciliter la transition de l'ensemble de l'écosystème d'affaires et en cohérence avec les différents documents de planification existants, de leurs objectifs et de leurs initiatives.



* Organismes à but non lucratif

Il est important de noter que dans un contexte en perpétuelle mutation, le cadre d'intervention doit demeurer évolutif et flexible afin de disposer de l'agilité nécessaire permettant de saisir les opportunités qui se présentent. Les leçons tirées de la mise en œuvre des actions permettront de nourrir la réflexion et d'ajuster les initiatives en continu.

Cibles d'intervention

L'agglomération et les territoires clés d'intervention

Pour répondre à l'ampleur des défis à relever, la Feuille de route se déploiera à l'échelle du territoire de l'agglomération montréalaise et des actions spécifiques cibleront des territoires clés d'intervention comme les zones d'innovation métropolitaines ou les territoires prioritaires de planification.

L'écosystème d'affaires montréalais

La Feuille de route vise à soutenir tous types d'entreprises (industries, commerces, entreprises d'économie sociale, organismes à but non lucratif, etc.) et les membres de l'écosystème d'affaires (partenaires, organismes de recherche, etc.) qui les soutiennent.

Les chaînes de valeur sectorielles prioritaires

De plus, compte tenu de leur importance stratégique dans cette transition (cf. orientation 2), certaines filières économiques feront l'objet d'une attention particulière. Elles constituent la pierre angulaire de la circularité de l'économie montréalaise.

Leviers et outils municipaux

Approvisionnement (marchés publics)

La Ville de Montréal est l'un des plus grands donneurs d'ordre de la province. Elle peut utiliser ce puissant levier pour inclure des principes circulaires dans ses achats et modifier substantiellement les pratiques du secteur privé en créant une demande pour des produits et des services circulaires. Elle peut également influencer les autres donneurs d'ordre publics à lui emboîter le pas.

Réglementation et encadrements

Par le biais d'instruments réglementaires, la Ville peut créer les conditions favorables à la transition vers l'économie circulaire notamment en collectant des données, en influençant la manière dont les matières résiduelles sont gérées, en bannissant l'utilisation et la vente de certains produits ou encore en utilisant le zonage pour favoriser le déploiement d'activités.

Outils et incitatifs financiers

La Ville dispose de différents outils, qu'elle administre seule ou par le biais de partenaires, permettant de financer le développement des entreprises. Il s'agit notamment d'investissements directs, de subventions et de prêts, de contribution financière ou d'autres incitatifs financiers. Aussi, depuis 2017, les municipalités québécoises peuvent imposer des taxes sur leur territoire, ainsi que des redevances réglementaires. L'écofiscalité peut être un bon outil pour encourager les changements de comportements de manière incitative ou dissuasive. La Ville analysera les mesures d'écofiscalité à sa portée pour maximiser la circularité.

Exemplarité

En agissant elle-même de façon exemplaire, la Ville de Montréal peut montrer la voie aux autres organisations privées et publiques et les inspirer dans la mise en place de solutions circulaires. En tant que palier de gouvernement devant jouer un rôle majeur dans la société, elle doit s'acquitter de cette responsabilité dans tous ses champs de compétences, processus internes et dans ses projets.

Pouvoir d'influence

La Ville peut exercer son pouvoir d'influence de manière stratégique, faire des représentations auprès des instances publiques (Communauté métropolitaine de Montréal, etc.) et paliers gouvernementaux supérieurs (fédéral et provincial), créer et entretenir des partenariats d'envergure, etc.

Soutien à l'écosystème

Une réelle amplification et accélération du changement nécessite une multitude d'innovations de la part des membres de l'écosystème d'affaires. La Ville doit jouer un rôle central pour fédérer l'écosystème en guidant et soutenant ses membres, en facilitant leur collaboration, en renforçant les outils à leur disposition et en les incitant à adopter des pratiques circulaires.

Information

L'information est un outil clé pour susciter un changement de paradigme parmi les membres de la communauté d'affaires montréalaise. La Ville de Montréal a donc un rôle névralgique à jouer autant dans la sensibilisation des entreprises et de la population, que dans le développement et l'accès à de la donnée, à de l'information centralisée, à des formations, à des outils, etc.

La coopérative Retournzy collabore avec des traiteurs, organisateurs d'événements corporatifs, culturels et sportifs ainsi qu'avec des entreprises, pour faciliter leur transition vers le réutilisable dans une optique de réduction à la source des déchets liés aux emballages à usage unique. Retournzy propose un service clé en main de location, lavage et assainissement d'items réutilisables partagés et offre l'option de livraison en vélo cargo. Cette entreprise d'économie sociale a participé au parcours *Économie sociale et économie circulaire : un duo d'impact!*, soutenu par la Ville de Montréal et réalisé par le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSIM) et Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).



La transition d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire exige des changements systémiques et de paradigmes que seuls les pouvoirs publics peuvent amorcer. C'est pourquoi la Ville de Montréal s'est engagée à positionner l'économie circulaire comme un outil de développement économique régional en mettant en place un cadre réglementaire et opérationnel qui favorise la transition.

Ces intentions n'auront un réel impact que si l'ensemble des parties prenantes, singulièrement les entreprises et les partenaires de l'écosystème d'accompagnement, développent un langage commun et une compréhension partagée des enjeux et contribuent collectivement à mettre en œuvre des projets structurants pour y répondre. À cet égard, la Ville facilitera la collaboration entre les différentes parties prenantes dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun.

Aussi, le virage de l'économie montréalaise passera nécessairement par un soutien accru et un accompagnement spécifique des entreprises pour qu'elles se tournent vers l'avenir et puissent saisir les opportunités que présente ce modèle économique.

Pour autant, force est de constater qu'aujourd'hui, les entreprises, au sens large du terme, ne disposent pas nécessairement des connaissances, des compétences ou encore des moyens financiers nécessaires pour implanter des pratiques circulaires au sein de leur organisation ou de leurs processus. Ceci est d'autant plus prégnant dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre où, malheureusement, les enjeux du quotidien prennent le pas sur les changements structurels. La Ville s'appuiera sur ses partenaires, en relation directe avec les entreprises, pour combler ces lacunes et opérationnaliser le changement.



Crédit © Ville de Montréal

Brique Recyc est une entreprise montréalaise qui propose une solution écologique et économique pour le recyclage et la réduction des déchets dans le domaine de la construction. L'entreprise a bénéficié d'un accompagnement de Synergie Montréal et de PME Montréal Grand Sud-Ouest.

1.1

Soutenir les partenaires de l'écosystème dans l'accompagnement des entreprises et le renforcement des compétences

Montréal bénéficie d'un écosystème riche d'organismes qui œuvrent quotidiennement à l'accompagnement et au soutien des entreprises, du démarrage à la croissance. On y compte notamment [PME MTL](#), le réseau d'accompagnement et de financement de la Ville de Montréal, une trentaine d'incubateurs et d'accélérateurs présents sur le territoire, [l'École des entrepreneurs du Québec](#), et bien d'autres organismes spécialisés dans l'accompagnement des entreprises.

Par cette priorité, la Ville souhaite aider les organismes à bonifier et à améliorer l'accessibilité de leur offre de services afin d'accompagner davantage d'entreprises montréalaises dans l'adoption d'approches innovantes

d'économie circulaire et dans le renforcement des compétences de leurs ressources humaines. L'idée sous-jacente est d'assurer un continuum de services entre les différents membres de l'écosystème entrepreneurial afin d'apporter un support adéquat et de fournir un maximum de ressources aux entreprises à tous leurs stades de développement et aux projets, peu importe leur nature ou leur impact.

Ultimement, il s'agit d'encourager les entreprises existantes à faire évoluer leurs pratiques, voire leur modèle d'affaires, et à assurer l'intégration des principes de l'économie circulaire au sein des entreprises en démarrage.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique

Le deuxième appel à projets pour la [Consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique](#)³⁰, tenu en 2022, a permis de soutenir 11 OBNL qui portent des projets qui touchent aussi bien la création d'entreprises que l'accompagnement de jeunes pousses ou le transfert de technologies. Par exemple, grâce à ce soutien, [Coop Carbone](#), via l'accélérateur [Mobis](#), a soutenu des jeunes pousses dans la recherche de solutions de mobilité et de logistique durable, alors que le projet de [Vestechpro](#)³¹ visait l'implantation de stratégies de gestion circulaire au sein de 10 petites entreprises de l'industrie du vêtement.

La première édition avait aussi permis de soutenir l'organisme [Territoires innovants en économie sociale et solidaire](#) (TIESS) dans le cadre du projet [Économie sociale et économie circulaire : un duo d'impact!](#) visant à réaliser une série d'activités de sensibilisation et de maillage afin d'accélérer le déploiement d'entreprises et de modèles d'affaires innovants qui conjuguent économie sociale et économie circulaire sur le territoire de l'agglomération.

Ce projet s'est poursuivi dans le cadre d'une deuxième édition avec le [Parcours Symbiose](#), porté cette fois-ci par le [Conseil d'Économie sociale de l'île de Montréal](#)

(CÉSIM) en prenant notamment la forme d'un parcours d'accélération. [Synergie Montréal](#) est un partenaire majeur du projet, à l'instar de la première édition. Une [publication](#) de sept portraits d'entreprises montréalaises qui y ont participé a aussi été diffusée pour inspiration et émulation.

Accompagnement des commerces

La Ville a soutenu le [Conseil québécois du commerce de détail](#) (CQCD) pour la mise en œuvre de [PME en mouvement – Programme d'accompagnement pour les commerces montréalais](#)³² qui offrait un accompagnement personnalisé et gratuit avec un ou une spécialiste pour les aider à faire face à divers enjeux, dont celui du développement durable et de l'économie circulaire.

La Ville a également soutenu [Concertation Montréal](#) pour la mise sur pied de l'initiative [Mon commerce zéro déchet](#)³³ qui vise à aider les commerces à passer à l'action afin d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles en priorisant la réduction et le réemploi suivant les principes de l'économie circulaire. Un [Guide de bonnes pratiques pour la réduction des emballages et du gaspillage alimentaire](#) a été publié afin de transférer les connaissances acquises dans le cadre de ce réseau de pratiques.

30 La période d'admissibilité des projets s'étendait jusqu'au 15 août 2022. Le programme est terminé.

31 Vestechpro est un centre de recherche et d'innovation en habillement affilié au Cégep Marie-Victorin. En tant que Centre collégial de transfert de technologie (Synchronex – CCTT) spécialisé en habillement, et Centre d'accès à la technologie (CRSNG – CAT), Vestechpro privilégie les créneaux de recherche suivants : vêtement intelligent, vêtement spécialisé et adapté, transformation numérique et économie circulaire.

32 Les inscriptions à ce programme sont actuellement fermées.

33 Cette initiative est maintenant terminée.



En avril 2024, la Ville de Montréal a lancé le programme Changer d'échelle en économie sociale, dans le but de soutenir le développement des entreprises collectives sur son territoire. Ce programme s'adresse aux entreprises d'économie sociale montréalaises qui veulent augmenter leur impact, qu'il soit social, économique, culturel ou environnemental en finançant la mise en œuvre de leur changement d'échelle. Ce programme vise plus particulièrement les secteurs de l'économie circulaire, l'habitation, le bioalimentaire, la mobilité durable et la logistique urbaine. Ces secteurs seront priorités car ils contribuent à améliorer la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

L'économie sociale, une alliée au développement de l'économie circulaire

En 2016, l'économie sociale (ÉS) générait à Montréal 11,2 G\$ de revenus, 2 780 entreprises et 67 000 emplois³⁴ (5,8 % des emplois de la métropole). À travers son double impact économique et social, l'ÉS contribue fortement à la qualité de vie de Montréal, indicateur sur lequel la Ville se démarque particulièrement à l'international.

Dans la métropole, les entreprises d'ÉS bénéficient d'un écosystème complet, structuré et collaboratif, qui regroupe des organismes d'accompagnement, des institutions financières généralistes et dédiées à l'ÉS, des universités et institutions de recherche, des organismes de représentation et de promotion, que ce soit sectoriel ou territorial.

Au sein de la Ville, le SDE a pour mandat de favoriser l'essor à la fois de l'économie sociale et de l'économie circulaire. L'occasion est ainsi présente pour accélérer la transition en s'assurant de converger vers une économie générant des retombées économiques, mais aussi environnementales et sociales

Persuadée de l'apport important que peut avoir l'économie sociale au développement d'une économie circulaire, la Ville travaille sur plusieurs fronts pour propulser les entreprises d'économie sociale qui adoptent un modèle d'affaires basé également sur la circularité. Son objectif est de s'appuyer sur les actions menées de façon pionnière par l'économie sociale pour fortifier l'écosystème, et développer les conditions favorables à l'émergence et à la croissance des entreprises développant un modèle d'économie circulaire et d'économie sociale.

Le renforcement du déploiement d'entreprises et de modèles d'affaires innovants qui conjuguent économie sociale et économie circulaire se fait de plus en plus au niveau international. Un récent rapport de la Commission européenne et de l'OCDE faisait notamment état du fort potentiel de l'économie sociale pour accélérer la transition circulaire³⁵. Des villes, régions et pays misent aussi, à l'exemple de ce que souhaite faire Montréal, sur les forces de son ÉS pour renforcer la circularité de son économie.

Par exemple le Luxembourg³⁶ et la métropole du Grand Paris ont adopté comme axe prioritaire de développement de favoriser le déploiement de l'économie sociale et circulaire³⁷.

Au Québec, les entreprises d'économie sociale sont aujourd'hui le fer de lance du déploiement de l'économie circulaire. Leurs activités s'opèrent dans des secteurs névralgiques de la transition écologique tels que la construction, le textile, les articles électroniques et leurs matériaux, et plus généralement dans les secteurs où le tri, le réemploi et la réparation des matières résiduelles sont indispensables.

En dépit du travail de promotion réalisé depuis des années, il subsiste une certaine méconnaissance du concept d'économie sociale. Les personnes qui font le choix de se lancer dans cette voie tout en intégrant les principes d'économie circulaire sont confrontées à un double défi : démontrer la pertinence de leur modèle d'entreprise et convaincre de la viabilité de leur modèle d'affaires basé sur l'économie circulaire auprès de leurs clientèles, partenaires et bailleurs de fonds.

Pour démystifier ces concepts qui conjuguent économie sociale et économie circulaire, le TIESS a développé 9 outils pour propulser des modèles innovants en économie sociale et économie circulaire.



Crédit © Sylviane Robini

Un cercle d'échanges engagé dans le cadre du projet Économie sociale et économie circulaire : un duo d'impact! du TIESS soutenu par la Ville de Montréal. Dans l'ordre : Solen Martin-Déry et Gaëlle Généreux (TIESS), Aurore Courtieux (La Vague), Cindy Vaucher (Retournzy), Hugo Bonnaudet (Centrale agricole), Dimitri Espérance (La DAL), Véronique Larouche (Ville en Vert), Élisabeth Beaulne-Morin (CESIM). Absente et absents de la photo : Marion Tissot (La Remise), Mathieu Gauthier (Coop Boomerang), Wilson Barkley (YAM).

34 Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016, 2019*.

35 OCDE et Commission européenne, « *Policy brief on making the most of the social economy's contribution to the circular economy* », Documents de travail de l'OCDE sur le développement économique et la création locale d'emplois, n° 2022/01, Éditions OCDE, Paris, 2022.

36 EcoTransFaire pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire du Luxembourg, *Livre blanc L'Économie sociale et solidaire comme levier de l'Économie circulaire en grande région*, 2021.

37 Métropole du Grand Paris, *Stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire*, 2022.

1.2

Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes

La transition vers une économie circulaire nécessitera d'importants investissements financiers tant publics que privés. Les entreprises auront besoin de capitaux pour les aider à passer à l'action et développer de nouvelles solutions permettant d'optimiser leurs processus dans une logique circulaire. La mise en place d'incitatifs financiers et de programmes d'aide constitue un facteur clé de changement. Toutefois, force est de constater que plusieurs sources de financement visant à soutenir les initiatives d'économie circulaire ne sont pas adéquatement adaptées aux besoins des entreprises, notamment celles d'économie sociale.

Dans une logique de complémentarité avec l'offre de financement des autres organismes et paliers gouvernementaux, la Ville envisage d'adapter ses outils financiers existants, voire d'en développer

de nouveaux, seule ou en collaboration avec des partenaires financiers publics ou privés.

Par ailleurs, la création de solutions innovantes (technologiques, organisationnelles, etc.) est une source indéniable d'accroissement de la productivité des entreprises et de façon sous-jacente, de renforcement de la compétitivité de la métropole. De l'aide financière ou technique pour le développement de solutions innovantes ou pour leur commercialisation peut permettre le déploiement de solutions circulaires.

Il sera également important de développer les compétences du réseau de conseillers et conseillères qui analysent les projets et accordent les financements pour leur permettre de mieux évaluer les dossiers issus de ce nouveau modèle économique, autant pour les entreprises existantes que celles en démarrage.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Outils financiers municipaux

Le programme de [Subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes](#)³⁸ mis en place par la Ville de Montréal offre une aide financière aux *startups* qui veulent tester des solutions innovantes dans un contexte d'affaires, en partenariat avec des organisations établies. Cette subvention vise notamment les solutions circulaires. Par ailleurs, le programme [Projets d'aménagement, de mobilité et de pratiques durables](#)³⁹ offrait un financement pour la réalisation d'un projet visant notamment à réduire la consommation d'énergie ou à protéger l'environnement, dont le développement de pratiques circulaires.

Fonds en économie circulaire

Fondation, en collaboration avec la Ville de Montréal et RECYC-QUÉBEC, a créé le premier fonds d'investissement en économie circulaire au Canada : [Fonds économie circulaire](#)⁴⁰. Celui-ci finance et accompagne, partout au Québec, de jeunes entreprises qui ont des solutions innovantes

démontrant un fort potentiel d'optimisation de l'utilisation des ressources ou de leur valorisation, engendrant ainsi la réduction ou la valorisation des matières résiduelles, ainsi que la réduction des émissions de GES. Les entreprises montréalaises [Still Good](#), [Onym](#) et [CarbiCrete](#) sont parmi les premières financées par le Fonds.



Crédit © Still Good

Still Good est un manufacturier agroalimentaire qui revalorise des sous-produits alimentaires comme les drêches de microbrasseries pour les transformer en de délicieux nouveaux produits. L'entreprise montréalaise a bénéficié du premier investissement du Fonds en économie circulaire.

38 Ce programme est en cours et est offert jusqu'à épuisement des fonds.

39 La période d'admissibilité des projets s'étendait jusqu'au 30 septembre 2022. Le programme est terminé.

40 Le fonds d'investissement est toujours actif et continue de recevoir des projets.

1.3

Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire

Les écarts de circularité des économies québécoise (96,5 %) et montréalaise (97 %) représentent un grand coût environnemental mais génèrent corollairement de grandes opportunités économiques. Les études réalisées, notamment en Europe⁴¹, convergent sur le fait que l'adoption d'un modèle économique circulaire aura un impact positif, aussi bien en termes de PIB, d'emplois, d'investissements, que de nouveaux débouchés pour les entreprises.

L'économie circulaire propose un nouveau modèle qui nécessite souvent une redéfinition complète de la stratégie des entreprises. Ce changement n'est pas simple et ne peut certainement pas se produire du jour au lendemain.

Lors de consultations du milieu, le manque de connaissances de ce qu'est l'économie circulaire, de ses retombées potentielles, ainsi que le peu de ressources et outils disponibles largement diffusés, ressortent souvent comme des freins limitant grandement la généralisation de ce modèle⁴².

Plusieurs bailleurs de fonds exigent désormais l'intégration d'actions concrètes en développement durable dans les plans d'affaires des projets soumis. L'occasion est offerte de renforcer la sensibilisation des entreprises, lors des démarches d'accompagnement effectuées par l'écosystème de partenaires.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Soutien à des plateformes

Lors de la première édition de [l'appel à projets pour les organismes du secteur bioalimentaire](#)⁴³, la Ville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont soutenu la mise en place de la plateforme du [Guichet unique pour la transition alimentaire \(GUTA\)](#) qui vise à sensibiliser, informer et accompagner les restaurants et commerces de détail alimentaires montréalais qui souhaitent apporter des changements dans leur gestion quotidienne, en vue de réduire leur empreinte écologique. Répertoire, guide de bonnes pratiques, guide pour privilégier l'utilisation de vaisselle et contenants réutilisables, campagne de sensibilisation et fonds d'accompagnement sont au nombre des outils développés par le GUTA sur les thématiques de la réduction du gaspillage et des emballages, sur l'augmentation des achats locaux et des options végétales.

Partenariat stratégique

Le [Conseil québécois du commerce de détail \(CQCD\)](#) a développé une [boîte à outils](#) afin de sensibiliser et d'accompagner les propriétaires d'établissements commerciaux dans l'adoption de bonnes pratiques et de stratégies gagnantes pour une économie plus durable et circulaire.

41 Fondation Ellen MacArthur, [L'économie circulaire, pour une Europe compétitive](#), 2015.

42 Circular Economy Leadership Coalition, GLOBE Advance Workshop, [Advancing a Circular Economy in Canada : Tackling the Barriers Sector by Sector to Move the Dial](#), 2020.

43 La période d'admissibilité des projets s'étendait jusqu'au 30 novembre 2020. L'appel à projets est terminé.

CarbiCrete est une entreprise montréalaise qui a élaboré un béton sans ciment permettant d'éliminer jusqu'à 150 kg de CO₂ par tonne de béton produite. Cette approche réduit notamment la consommation d'eau, la quantité de contaminants rejetés dans l'atmosphère, ainsi que la quantité nécessaire de matières premières. L'entreprise reçoit un soutien financier du Fonds économie circulaire, dont la Ville de Montréal est partenaire.



Orientation 2

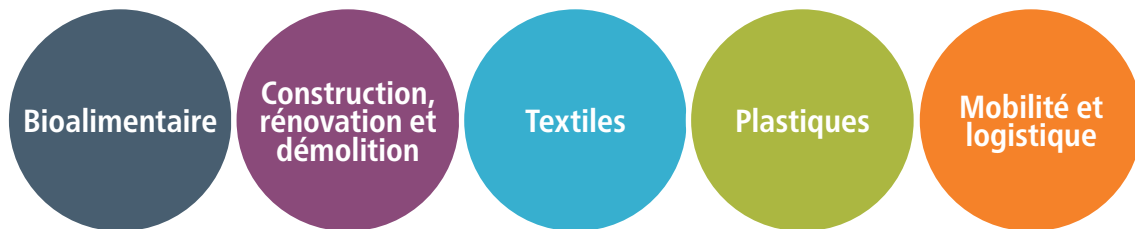
Agir sur les chaînes de valeur sectorielles prioritaires

Bioalimentaire; Construction, rénovation et démolition; Textiles;
Plastiques; Mobilité et logistique

Afin d'élaborer et de mettre en œuvre leur feuille de route, les villes et les gouvernements identifient usuellement les chaînes de valeur sectorielles présentant un fort potentiel de circularité et de génération de retombées économiques, environnementales et sociales. À partir de l'analyse des spécificités de son tissu économique, la Ville de Montréal a identifié 5 chaînes de valeur sectorielles prioritaires en raison de :

- Leur part importante de **ressources consommées**, de **résidus générés** et de volumes de **GES émis**;
- Leur fort **potentiel de circularité**;
- Leur **poids économique** et leur impact sur la **qualité de vie** de la métropole;
- Des **opportunités existantes** en lien avec les priorités des différents paliers gouvernementaux;
- Des **leviers dont dispose la Ville** pour agir et susciter l'innovation dans celles-ci.

Les 5 chaînes de valeur sectorielles prioritaires de Montréal



Pour chacune d'elles⁴⁴, la Ville, en collaboration avec l'organisme Circle Economy, a effectué une analyse des flux de matières. Celle-ci a été menée au moyen de l'outil [Circle City Scan](#), une méthode conçue pour aider les villes à repérer des opportunités appropriées au contexte local pour promouvoir l'économie circulaire. Le document [Montréal Circulaire – Évaluation de référence](#) fait état du résultat de ces travaux et donne un premier aperçu de la circularité de l'économie montréalaise.

⁴⁴ À l'exception de la chaîne des plastiques qui a fait l'objet d'une étude par l'entreprise AppEco.

Ci-après figurent les principales forces et faiblesses recensées lors d'une revue de la littérature existante, des études réalisées et de consultations auprès de diverses parties prenantes.

	Principales forces	Principales faiblesses
Bioalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> + Poids significatif dans l'économie métropolitaine (13 % des emplois et 5 % du PIB en 2021⁴⁵) + Montréal, premier centre de transformation alimentaire et plus grand bassin de consommation de la province⁴⁶ + L'industrie bioalimentaire montréalaise présente un fort potentiel d'autogestion des flux de déchets alimentaires industriels⁴⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> - Important volume de gaspillage alimentaire : 2,5 % du PIB annuel de l'agglomération, soit 3 500 \$ par ménage par an⁴⁸ - Génération importante de GES tout au long de la chaîne - Les résidus alimentaires des secteurs de la transformation et de la production sont détournés à 97 %, mais sont surtout transformés en produits de moindre valeur (nourriture animale, etc.)⁴⁹ - Manque de capacités logistiques pour la gestion des invendus
Construction, rénovation et démolition (CRD)	<ul style="list-style-type: none"> + PIB du secteur de la construction à Montréal évalué à plus de 9,6 G \$⁵⁰ (2019), soit 33 % du PIB québécois et 63 % du PIB de la RMR⁵¹ pour ce secteur + La plupart des ressources en construction proviennent de sources locales (Québec)⁵² + Les résidus de CRD produits à Montréal sont presque tous traités dans la province (± 95 %) : ils sont déposés dans des sites d'enfouissement locaux (69 %), récupérés pour être réemployés ou recyclés (25 %) ou pour servir à la récupération d'énergie (6 %)⁵³ 	<ul style="list-style-type: none"> - La construction est le principal secteur consommateur de matières premières dans le monde. À Montréal, le secteur consomme 14 000 kt de matières annuellement⁵⁴ - Jusqu'à 30 % de tous les matériaux de construction livrés à un chantier de construction habituel peuvent finir en matières résiduelles⁵⁵ - Un taux d'enfouissement encore élevé des résidus de CRD (69 %)⁵⁶

45 Ville de Montréal, 2021.

46 Montréal International, [Le Grand Montréal : épicerie de la transformation alimentaire au Québec](#), 2021.

47 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

48 Ville de Montréal, [Montréal zéro déchet](#), 2020.

49 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

50 Ville de Montréal, 2019.

51 RMR : Région métropolitaine de recensement de Montréal.

52 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

53 Idem.

54 Idem.

55 BigRentz, [23 construction waste statistics & tips to reduce landfill debris](#), 2021. Tiré du site Web de BigRentz.

56 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

Principales forces

Principales faiblesses

Textiles	<ul style="list-style-type: none"> + 3^e pôle de confection de vêtements en Amérique du Nord⁵⁷ + 57 % des emplois québécois dans la fabrication de vêtements et d'accessoires et 52 % des emplois dans la fabrication de textile sont à Montréal⁵⁸ + Un réseau d'organismes communautaires qui récupèrent les textiles par des boîtes et des centres de dons + 80 % des textiles recueillis par des organisations privées et municipales seraient considérés comme réemployables⁵⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> - La chaîne de valeur du secteur est essentiellement linéaire - La production est délocalisée, 70 % des fibres textiles et des produits finis utilisés par le secteur au Québec sont importés du reste du Canada et de l'étranger⁶⁰ - Une quantité importante de vêtements invendus (16 kt) et enfouis (71 kt)⁶¹ - La majorité des déchets textiles sont recyclés en produits de moindre valeur ou sont exportés⁶² - Absence de système de récupération des textiles des industries, commerces et institutions (ICI) - Pour la population, seuls les textiles en bon état peuvent être récupérés par les organismes, les autres finissant pour la majorité à l'enfouissement - Absence d'expertise et d'équipements de défibrage, nappage et feutrage de textiles récupérés postindustriels ou postconsommation
Plastiques	<ul style="list-style-type: none"> + Un poids économique relativement faible (PIB 2019 : 682 M \$⁶³), mais une préoccupation environnementale mondiale (pollution par les déchets plastiques) + Les consommatrices et consommateurs québécois ont la volonté de payer davantage pour des emballages verts⁶⁴ + Des nouveaux règlements en place ou à venir 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible proportion du plastique généré est recyclé (9 % au Canada)⁶⁵ - Certaines solutions de rechange peuvent ne pas être recyclées ou compostées ou ont un impact d'émission de GES plus grand - Manque de solutions de rechange déployables à grande échelle et leur utilisation est encore peu généralisée
Mobilité et logistique	<ul style="list-style-type: none"> + Montréal : 2^e port⁶⁶ et 3^e aéroport⁶⁷ du Canada + PIB du secteur du transport et de l'entreposage à Montréal évalué à plus de 9,5 G \$⁶⁸ (2019), soit 48 % du PIB québécois et 74 % du PIB de la RMR pour ce secteur + 900 000 véhicules personnels, 2 millions de vélos, 2 000 bus et 1 000 voitures de métro à Montréal⁶⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> - 39 % des GES à Montréal dont 73 % attribuables au seul transport routier⁷⁰ - La plupart des véhicules sont inutilisés pendant la plus grande partie de leur durée de vie - La très vaste majorité du parc de véhicules fonctionne avec des combustibles fossiles - Peu de données sur la gestion des résidus des véhicules en fin de vie et le transport de marchandises

57 Montréal International, [La mode à Montréal : où savoir-faire et technologie inspirent style et créativité](#), 2020.

58 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

59 Idem.

60 MUTREC, [Un rapport pour faire avancer la circularité des textiles au Québec](#). Tiré du site [Web de MUTREC](#), 2020.

61 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

62 MUTREC, [Un rapport pour faire avancer la circularité des textiles au Québec](#). Tiré du site [Web de MUTREC](#), 2020.

63 Ville de Montréal, 2019.

64 APPECO, Étude sur les enjeux, impacts et opportunités économiques d'une interdiction par la Ville de Montréal des sacs d'emblettes et de certains articles de plastique à usage unique, juillet 2021.

65 Gouvernement du Canada, [Le Canada fait un pas de plus vers l'objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030](#). Communiqué de presse du 7 octobre 2020.

66 Le port de Montréal est le deuxième port à conteneurs en importance au Canada après Vancouver. Il transporte chaque année plus de 1,6 million d'équivalents vingt pieds (EVP) et 35 millions de tonnes de marchandises, ce qui représente environ 40 G \$ en marchandise. Source : Gouvernement du Canada.

67 En termes de fréquentation annuelle (environ 19 millions de passagers). Source : Aéroports de Montréal.

68 Ville de Montréal, [Profil sectoriel – Transport et entreposage \(SCIAN 48-49\)](#) – Édition de janvier 2022.

69 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

70 Ville de Montréal, [Bureau de la transition écologique et de la résilience, Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2018](#), 2022.



Crédit © Myriam Baril Tessier

Le [Groupe Onym](#) a implanté, à Montréal-Est, une usine de production de bioénergies et de bioproduits, par la valorisation notamment des résidus de bois provenant des travaux d'entretien des arbres urbains. L'entreprise bénéficie du soutien du [Fonds en économie circulaire](#) dont la Ville de Montréal est partenaire.

L'étude réalisée par Circle Economy fait ressortir des enjeux d'envergure, communs aux différentes chaînes :

- Des maillons manquants ne permettant pas la constitution de boucles complètes (exemple : absence de filière structurée pour la déconstruction de bâtiments ou encore pour la récupération et le défilage des textiles);
- Une lacune dans les données rendant difficile l'évaluation et le suivi de l'évolution de la circularité dans ces chaînes;
- Le besoin de réglementation afin d'infléchir le marché et créer des synergies entre entreprises;
- La complexité de la collecte, du tri et de la logistique des résidus, notamment ceux des ICI;
- Etc.

D'autre part, certaines chaînes de valeur d'importance ne sont pas ciblées directement par la Feuille de route, car elles sont déjà :

- **Visées par la responsabilité élargie des producteurs⁷¹** instituée par le gouvernement du Québec (exemples : produits électroniques, appareils électroménagers, résidus domestiques dangereux, etc.);
- **Prises en charge** dans le cadre d'un autre exercice de planification (exemple : les émissions de GES sont visées dans la [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission d'ici 2040](#)) ou d'autres réglementations à venir (les contenants en verre de boissons seront assujettis à l'[élargissement de la consigne](#));
- **Performantes** en matière de recyclabilité et de circularité (exemples : métaux, carton, etc.);
- **Intégrées ou abordées** indirectement dans des plans et actions municipales. Par exemple, l'énergie et plus globalement la transition énergétique sont transversales à plusieurs chaînes de valeur. En ce sens, les ressources et les potentiels énergétiques sont à intégrer au cœur des stratégies circulaires.

⁷¹ La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe imposant aux entreprises productrices d'être responsables des produits qu'elles mettent en marché, de leur fabrication jusqu'en fin de vie. La REP incite les entreprises à mieux concevoir leurs produits, entraîne la création de filières de récupération structurées, d'expertises, d'entreprises et de marchés locaux où les produits se trouvent désormais réemployés, recyclés ou valorisés.

Il est à noter que plusieurs autres chaînes de valeur sectorielles présentent une importance stratégique pour Montréal. Toutefois, compte tenu des ressources limitées dont dispose la Ville, un choix devait être fait pour prioriser celles sur lesquelles il convient d'agir en premier lieu. D'autres chaînes de valeur seront à évaluer lors de phases subséquentes de planification.

Il pourrait s'agir, en lien avec la recommandation 14 (R-14) du [rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation](#), d'évaluer la pertinence de prioriser le secteur énergétique et thermique, le secteur du meuble et le secteur de l'événementiel et de la culture.

Ceci étant dit, la Ville utilisera, dès à présent, les travaux en cours au sein de ses différents services pour intégrer des principes d'économie circulaire dans les trois secteurs mentionnés. Il s'agira notamment pour :

- le [Bureau de la transition écologique et de la résilience](#) de prendre en compte le secteur énergétique et thermique à travers les travaux sur les réseaux thermiques urbains, en particulier dans les nouveaux secteurs en développement, et les boucles énergétiques qui favorisent le partage et la valorisation des rejets thermiques;
- le [Service de la gestion et de la planification des immeubles](#) d'analyser dans le cadre des travaux entourant la décarbonation de 307 bâtiments du parc immobilier municipal, les mesures circulaires qui pourraient être ajoutées et d'identifier les projets notamment de réduction à la source et de valorisation de rejets thermiques;
- le [Service de la culture](#) d'évaluer la possibilité d'ajouter des critères et clauses spécifiques à l'économie circulaire dans le cadre des programmes et contributions financières visant à soutenir les projets d'organismes culturels (festivals, événements, etc.), ainsi que d'intégrer une réflexion sur l'économie circulaire dans le cadre des travaux entourant la consultation et le développement de la Politique de développement culturel 2025-2030;
- le [Service de l'approvisionnement](#) de poursuivre ses travaux visant à renforcer l'intégration de critères favorisant la circularité dans l'achat de biens et services, en prévoyant des mesures spécifiques dans son [plan d'action](#) lors de l'acquisition et la disposition de mobilier de bureau municipal et de mobilier urbain.



Crédit © Freddy Arciniegas - Arcpixel - Tourisme Montréal

L'intelligence artificielle, un accélérateur de transition

Montréal est une plaque tournante de la recherche en intelligence artificielle (IA) et son écosystème ne cesse de croître. La Ville souhaite miser sur cet atout pour accélérer sa transition en utilisant les capacités technologiques de l'IA au profit de l'accélération de la transition circulaire. Il est estimé que l'application de l'IA à l'économie circulaire pourrait générer, à l'échelle planétaire, un profit pouvant s'élever à 90 milliards de dollars américains (\pm 120 G\$ canadiens) par an en 2030 dans le secteur de l'électronique grand public⁷².

De plus, ce potentiel pourrait atteindre jusqu'à 127 milliards de dollars américains (\pm 171 G\$ canadiens) dans le secteur agroalimentaire⁷³. Les opportunités circulaires démontrées pour ces deux secteurs économiques prouvent que le potentiel de l'IA n'est pas spécifique à une industrie et peut s'appliquer à l'ensemble des chaînes de valeur. Qui plus est, outre son potentiel économique, l'association de la puissance de l'IA à une vision d'économie circulaire permettrait à Montréal de se démarquer en exploitant deux de ses forces pour remodeler et surtout verdir fondamentalement son économie.

L'application de l'IA peut prendre la forme de la création d'outils ou d'applications utilisant une tarification dynamique telle que la baisse du prix des aliments à l'approche de leur date de conservation, la création d'algorithmes de mise en correspondance pour le partage ou de plateformes d'occasion, la maintenance prédictive et prévision des demandes de logistique inversée, l'écoconception de patrons réduisant les pertes textiles, le tri des matières résiduelles à l'aide de caméras et d'autres capteurs, et plus encore.

À noter que le [Service des technologies et de l'information](#) élaborera en 2024 une stratégie d'intégration de l'IA à la Ville de Montréal.

72 Fondation Ellen MacArthur, [Artificial Intelligence and the circular economy – AI as a tool to accelerate the transition](#), 2019.

73 Idem.

2.1

Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler les boucles)

L'économie circulaire ne peut s'envisager que par la collaboration et la coordination de l'ensemble des membres et activités d'un secteur, et en harmonie avec l'environnement dans lequel ils évoluent. Afin de pouvoir créer des boucles circulaires complètes, il faut s'assurer que tous les maillons nécessaires à

l'adoption du modèle circulaire, de la conception à la fin de vie des produits et services, existent et ne freinent pas son déploiement. Cette priorité vise à identifier les maillons manquants et les freins à la circularité des chaînes de valeur identifiées et à élaborer une stratégie pour les combler.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Projet pilote de récupération de gypse

Il est encore très difficile de trouver des débouchés et des marchés avec un potentiel économique et environnemental intéressant pour le gypse, qui représente près de 24 % des CRD⁷⁴ mélangés et récupérés en écocentre. Le Service de l'environnement a mis en œuvre un projet pilote afin d'évaluer la faisabilité technique (opérationnelle et logistique) du tri à la source du gypse dans les écocentres de Montréal et d'identifier les conditions de succès pour étendre le tri à la source de gypse à tout le réseau des écocentres. Le projet vise également à lui trouver de nouveaux débouchés.

Infrastructure pour la circularité des textiles

Par le biais du Défi en économie sociale – Agir pour la transition écologique⁷⁵, la Ville a soutenu la réalisation par [Renaissance](#)⁷⁶, en collaboration avec [Vestechpro](#) comme partenaire scientifique, d'un projet pilote industriel de défibreuse où de nouveaux produits seront créés à partir de vêtements postconsommation. Le [projet](#) vise à poser les bases de la création d'une première filière consolidée au Québec de récupération, réemploi, réparation, reconditionnement et recyclage de vêtements usagés.



Crédit © VestechPro

Résultats de tests de recyclage mécanique de vêtements postconsommation à l'aide de l'effilocheuse-défibreuse de Vestechpro, dans le cadre du projet réalisé par Renaissance et Vestechpro.

⁷⁴ Les résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition.

⁷⁵ L'appel à projet pour le Défi en économie sociale est terminé.

⁷⁶ Renaissance est une organisation québécoise à but non lucratif (économie sociale) qui a pour mission de faciliter l'insertion socioprofessionnelle de personnes éprouvant de la difficulté à intégrer le marché du travail, tout en suscitant l'engagement de chacun à poser des gestes concrets pour préserver l'environnement.

2.2

Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des connaissances

L'approfondissement de la recherche et l'amélioration de l'accès à des données de qualité sont des conditions essentielles au déploiement de la circularité sur le territoire. On ne peut ni planifier ni gérer efficacement ce que l'on ne connaît pas ou ne mesure pas. Le manque de données nuit à la prise de décisions, à la mesure de l'état actuel et des progrès, et à l'identification de cibles et de pistes de solutions (incluant les nouveaux débouchés), notamment pour faire avancer la circularité dans les chaînes de valeur sectorielles prioritaires.

Montréal peut s'appuyer sur un réseau d'institutions d'enseignement supérieur et de centres de recherche de qualité pour le développement des connaissances en économie circulaire. Favoriser la transition systémique vers un modèle économique circulaire implique aussi le transfert des nouvelles connaissances vers les entreprises qui sont susceptibles d'en tirer profit afin de transformer les nouveaux savoirs en valeur économique, environnementale et sociale. Les projets qui seront soutenus par cette priorité viseront à créer

un environnement favorable à l'acquisition et au partage de la donnée, ainsi qu'au développement et au transfert de connaissances vers l'industrie et le milieu.

Cette priorité est complémentaire aux actions du gouvernement du Québec qui s'est doté d'un premier indice de circularité l'an dernier. Pour rappel, le [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec](#), produit par RECYC-QUÉBEC en collaboration avec [Circle Economy](#), révèle que l'économie québécoise est circulaire à 3,5 %. Le gouvernement a aussi accordé 5 M\$ à la création du [Réseau de recherche en économie circulaire du Québec](#) qui regroupe plus d'une centaine de chercheurs et chercheuses dans plus d'une quinzaine d'établissements.

Rappelons également qu'un [Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire](#) (CERIEC) a été mis sur pied en septembre 2020 au sein de l'[École de technologie supérieure de Montréal](#) (ÉTS) pour contribuer au façonnement et au déploiement de l'économie circulaire.

Montréal en action – Exemples de réalisations

[Montréal circulaire – Évaluation de référence](#)

Une première étape pour le début des démarches d'économie circulaire est souvent d'analyser comment les matières d'un secteur circulent sur le territoire en identifiant comment elles sont utilisées, traitées et éliminées au moyen d'une analyse de flux de matières (AFM). C'est pourquoi la Ville de Montréal a collaboré avec Circle Economy pour évaluer l'état de la circularité sur son territoire en effectuant un portrait de la situation actuelle dans 4 secteurs prioritaires (bioalimentaire, construction, textile, mobilité). Il s'agit d'une première étape de diagnostic de la circularité qui a permis à la Ville et à l'écosystème d'identifier des opportunités pour orienter les solutions à mettre en place pour transiter vers une économie circulaire.

[Acquisition de données énergétiques par le biais du Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments](#)

Pour acquérir de la donnée, l'outil réglementaire est un levier puissant. Un nouveau règlement oblige désormais les propriétaires montréalais de grands bâtiments à divulguer les sources et les quantités d'énergie que leurs immeubles utilisent. La collecte de ces informations a pour objectif de tracer un portrait exhaustif des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments à Montréal afin notamment de développer des projets ou programmes pour améliorer la performance des bâtiments dans une optique de réduction et de circularité.

Le saviez-vous ?

Montréal dispose de plusieurs outils pour appuyer cette priorité et augmenter les données et les connaissances en économie circulaire. La Ville de Montréal partage sur sa plateforme de [données ouvertes](#) plus de 300 ensembles de données brutes et libres de droits sur différents sujets. En publiant ces données, la Ville permet que celles-ci soient utilisées à différentes fins, y compris à des fins commerciales.

2.3

Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires

Montréal entend favoriser la création de lieux phares permettant de faire avancer la circularité dans des chaînes de valeur spécifiques, en réunissant sous un même toit un écosystème complet et en y centralisant les services offerts aux entreprises. L'objectif est à la fois de propulser les modèles d'affaires circulaires en stimulant les partenariats, en favorisant la mutualisation et les synergies, mais aussi de soutenir l'émergence de jeunes entreprises ou de projets innovants.

L'économie circulaire en est encore à ses balbutiements, plusieurs freins à son implantation généralisée subsistent. La mise sur pied de centres de recherche ouverts en innovation (*living labs*) permet de stimuler l'innovation en identifiant, avec les diverses parties prenantes de l'écosystème, les freins à la circularité dans des chaînes de valeur ciblées, puis de créer par des projets d'expérimentation les solutions.

Cette priorité vise à déployer des lieux et des projets qui répondent aux enjeux d'une chaîne de valeur et contribuent à la structurer.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Mini hubs de logistique Colibri (Colibri Voyageur et Colibri Iberville)

La Ville de Montréal a soutenu la [Coop Carbone](#) pour l'implantation de deux mini hubs de logistique urbaine axés sur la livraison décarbonée. Ces mini hubs rassemblent, en un même lieu, différents maillons de la chaîne logistique dans un esprit de mutualisation et de collaboration. Mieux adaptés au milieu urbain et situés au cœur des quartiers, ces espaces de transbordement d'un nouveau genre permettent de remplacer des véhicules lourds par des vélos-cargos et des petits véhicules électriques qui assurent le dernier kilomètre de livraison.

Pôle d'innovation dédié au secteur bioalimentaire et à l'économie circulaire

Dans le cadre du Plan de relance, le Service du développement économique s'est engagé à soutenir les travaux pour la mise sur pied d'un Pôle d'innovation dédié au secteur bioalimentaire et à l'économie circulaire. L'objectif principal du Pôle est de soutenir le développement et la croissance des entreprises innovantes du secteur bioalimentaire dans une perspective de transition écologique en misant sur l'adoption de modèles basés sur l'économie circulaire et en offrant, dans un même lieu, des services d'accompagnement notamment en matière d'incubation, d'accélération, de financement, de commercialisation, de formation et de recherche. Le projet est en cours d'élaboration.



Crédit © La roue libre

[KIIMA](#) est une entreprise montréalaise qui propose des contenants réutilisables, durables et recyclables pour éliminer les applicateurs en plastique à usage unique, comme un applicateur de déodorant rechargeable. Elle a été accompagnée par [Esplanade Québec](#) dans le cadre de la Super cohorte en innovation climatique (édition 2023) soutenue par la Ville de Montréal.



Orientation 3

Stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses

Certaines des [12 stratégies de circularité](#), comme le recyclage et le compostage, sont d'ores et déjà couverts par des plans municipaux (Montréal zéro déchet, Plan climat 2020-2030, etc.) ou par les paliers gouvernementaux supérieurs. D'autres en revanche, comme l'écoconception, l'entretien et

la réparation, le don et la revente sous l'angle du réemploi, l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle, nécessitent davantage de soutien pour être mises en place ou pour être déployées à plus grande échelle.

Liste des stratégies circulaires porteuses priorisées⁷⁷

Écoconception

Prise en compte, dès la phase de conception, des impacts environnementaux potentiels afin notamment de minimiser la quantité de ressources requises dans le processus de fabrication, de choisir des matières ou un design qui leur permettront de s'intégrer facilement dans des boucles circulaires à la fin de leur usage initial, ou encore de privilégier des ressources à faible impact.

Entretien et réparation

Qu'ils soient le fait de la personne qui consomme, de celle qui fabrique ou d'un tiers (un commerce par exemple), l'entretien et la réparation permettent de prolonger le cycle de vie des produits et *in fine*, de diminuer la quantité de biens requis et produits.

Économie de fonctionnalité

Dans ce modèle, l'entreprise ne vend plus un bien, mais son usage. En demeurant propriétaire du bien, l'entreprise s'engage ainsi à en assurer l'entretien et la réparation.

Économie collaborative

Mise en commun des biens de consommation afin de maximiser leur usage de quatre façons : l'utilisation de la capacité excédentaire, l'usage plutôt que la propriété, la multiplication des fonctions et la dématérialisation des intermédiaires.

Symbiose (ou écologie) industrielle

Mise en place d'échanges de flux de matières, d'énergie ou de ressources entre deux ou plusieurs entreprises. Les extrants de l'une deviennent les intrants d'une autre qui les utilise dans ses procédés de fabrication. Cela permet un gain environnemental tout en présentant de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises symbiotiques.

⁷⁷ Définitions inspirées de la plateforme [Québec Circulaire](#).

3.1

Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation

L'économie circulaire doit se déployer en appliquant le principe des 3RV-E⁷⁸ pour la priorisation des actions. [Montréal zéro déchet](#) place ainsi la réduction à la source comme la principale priorité pour atteindre le zéro déchet d'ici 2030. Afin d'agir sur celle-ci, dans une logique circulaire, l'écoconception et les processus de conservation de la valeur (PCV) sont des incontournables.

L'écoconception se définit comme la conception de produits ou de procédés caractérisée par le souci de réduire les atteintes à l'environnement tout au long de leur cycle de vie⁷⁹, à partir de l'extraction des matières jusqu'à la fin de vie du produit. L'écoconception vise ainsi à prolonger la durée de vie d'un produit, à optimiser la quantité et le type de matières premières utilisées tout en prévoyant la réutilisation et le recyclage des produits et matériaux. L'écoconception peut s'appliquer à tous les secteurs d'activité et permet d'allier avantage économique et réduction des impacts environnementaux, la marge bénéficiaire des produits écoconçus serait supérieure de 12 %, en moyenne, à celle des produits conventionnels⁸⁰.

Le [Groupe international d'experts sur les ressources de l'ONU](#) définit les processus de conservation de la valeur comme étant des activités, généralement de type production, permettant de maintenir un produit en service ou à prolonger sa vie utile au-delà de sa durée de vie prévue, tout en préservant sa valeur inhérente. Ces processus comprennent la réutilisation directe (réemploi), la réparation, le reconditionnement, le reconditionnement complet et la refabrication. En plus des bénéfices environnementaux non négligeables, les PCV occupent une place importante de l'économie canadienne (valeur de 56 G\$ par an en 2019 et 380 000 emplois⁸¹).

En s'attardant sur ces processus, la Ville, à l'instar des gouvernements fédéral et provincial, viendra agir directement sur la circularité des biens et services en évitant l'extraction de nouvelles matières et la fabrication de nouveaux produits.

Elle pourra à cet égard soutenir certaines typologies d'entreprises ou de projets, telles que les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées et les commerces de réemploi ou de réparation qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans cette transition. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide financière ou d'un accès à coût modique à des locaux par exemple, et permettra de rendre ces activités viables jusqu'à ce que le marché atteigne une certaine maturité.

La Ville peut également agir en faisant la promotion des biens et services circulaires, en facilitant leurs accès et en accompagnant les entreprises dans cette transition. Enfin, la Ville peut appuyer les entreprises afin qu'elles entreprennent des démarches d'écoconception pour leurs produits et services.

78 Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

79 Office québécois de la langue française, [fiche terminologique](#).

80 Pôle Éco-conception et Institut de développement de produits, [La profitabilité de l'écoconception : une analyse économique](#), 2014.

81 Canada. Environnement et changement climatique Canada, organisme de publication. Oakdene Hollins Ltd, consultant. [Étude socioéconomique et environnementale du secteur canadien de la refabrication et des autres processus de conservation de la valeur dans le contexte de l'économie circulaire](#), mars 2021.

Soutien à des entreprises d'économie sociale

Dans le cadre du Défi en économie sociale – Agir pour la transition écologique, la Ville a soutenu à hauteur de 500 000 \$ le projet d'[Architecture sans frontières Québec](#) (ASFQ) qui vise à réduire l'enfouissement de matériaux de construction, de déconstruction et de rénovation, en optimisant le réemploi des matériaux récupérés, ainsi qu'en faisant la promotion de stratégies concrètes de réduction des matières résiduelles auprès des personnes œuvrant dans le secteur de la construction.

Enfin, la Ville a accordé une contribution financière à l'entreprise d'économie sociale [Éco Scéno](#) pour son volet réemploi, qui comprend un service de collecte et de vente de matériaux permettant de remettre en circulation les matériaux issus du milieu culturel via une boutique en ligne notamment. Ce volet réemploi permet ainsi d'allonger le cycle de vie des matériaux en évitant l'enfouissement et le gaspillage de ressources.



Crédit © ASFQ / RÉCO

ASFQ a inauguré [RÉCO](#) en novembre 2023, un espace commercial de 10 000 pieds carrés spécialisé dans le réemploi de matériaux. De gauche à droite : M^{me} Julie Roy, conseillère de la Ville et présidente de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, Ville de Montréal; M^{me} Marilène Bergeron, directrice adjointe des programmes, Équiterre; M. Francis Vermette, directeur principal des opérations, RECYC-QUÉBEC, M. Bruno Demers, directeur général de RÉCO et d'ASFQ; M. Richard Darveau, président de l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT); M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada; M^{me} Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville.

3.2

Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle

L'économie circulaire est encore trop souvent associée au simple recyclage des résidus de production. Pour amorcer une réelle transformation de l'économie, dématérialisée et sobre en carbone, il faut s'attaquer directement aux changements de culture et à l'évolution des conditions de marché.

Les modèles d'affaires basés sur les stratégies de l'économie de fonctionnalité, de l'économie collaborative et de la symbiose industrielle nécessitent des transformations en profondeur des modes de production et de consommation. En interpellant des personnes, des organisations et des entreprises de divers secteurs, ils impliquent de nouvelles formes de coopération qui redéfinissent la relation entre l'offre et la demande. De fait, les bénéfices de ces modèles s'incarnent autant à l'échelle de l'entreprise ou de l'organisation, qu'à celle de sa filière économique et du territoire qu'elle dessert.

Ces trois stratégies misent sur la sobriété, en réduisant les facteurs matériels dans la production (intrants et extrants), en offrant des performances accrues lors de l'utilisation et en prévenant l'obsolescence programmée. Ces stratégies permettent aussi la consolidation de chaînes d'approvisionnement locales en conservant les ressources ici. Leur développement est soumis à une redéfinition des modèles d'affaires traditionnels.

De par leur nature, l'implantation de ces modèles d'affaires pour certains encore en émergence, nécessitent davantage d'accompagnement et de coordination des pratiques autant pour l'entreprise qu'à d'autres niveaux. Par exemple, certaines réglementations doivent être adaptées afin de faciliter l'économie collaborative, pensons aux permis de stationnement pour l'auto-partage. Des changements de pratiques au niveau des approvisionnements et des façons de financer les entreprises, en intégrant les externalités positives lors de l'analyse des dossiers et non seulement la rentabilité économique, sont aussi nécessaires afin de déployer ces modèles, notamment l'économie de la fonctionnalité.

Enfin, la concrétisation de symbioses industrielles nécessite une instance d'accompagnement régionale ou encore des plateformes qui facilitent les échanges et la mutualisation d'espaces et d'équipements.

Le rôle de la Ville est ainsi essentiel pour accompagner les entreprises et l'écosystème dans ce changement de trajectoire.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Synergie Montréal

Depuis 2016, la Ville de Montréal soutient financièrement [Synergie Montréal](#) (initiative propulsée par PME MTL Est-de-l'Île) afin d'accompagner les entreprises de l'agglomération dans la transition vers l'économie circulaire. Synergie Montréal joue un rôle majeur auprès de l'écosystème d'accompagnement et appuie les entreprises dans l'intégration des stratégies de circularité à leur modèle d'affaires. Les objectifs poursuivis sont notamment de réduire l'empreinte environnementale des entreprises et augmenter leurs retombées économiques, susciter de nouvelles occasions de développement, consolider le tissu industriel local et

attirer de nouveaux joueurs complémentaires sur le territoire. Entre 2018 et 2023, Synergie Montréal a accompagné plus de 2 460 entreprises et contribué à la réalisation de près de 350 synergies.

L'ensemble de ces actions ont permis de générer des revenus, des économies de frais de gestion des matières résiduelles et des économies de coûts d'approvisionnement de près de 11,8 M\$; de détourner 5 170 tonnes de matières de l'enfouissement ou du recyclage; et d'éviter l'émission de 5 500 tonnes de GES.

Prisme + ADHOC inc. + GBI Experts-Conseils inc. ont été désignés lauréats du concours d'architecture pluridisciplinaire pour l'agrandissement et la rénovation du centre Gadbois, un bâtiment municipal d'intérêt patrimonial situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le concept sélectionné met de l'avant la préservation et la valorisation de l'existant, réduisant ainsi les déchets liés à une démolition inutile dans une optique d'architecture circulaire. (Mars 2024)



Orientation 4

Assurer l'exemplarité de la métropole et rayonner

Consciente que son statut de métropole du Québec lui confère une responsabilité sociétale dans la transition vers l'économie circulaire, la Ville de Montréal se doit d'être un démonstrateur de premier rang contribuant de manière significative aux changements collectifs de comportements.

En s'imposant des objectifs ambitieux et en agissant de façon exemplaire dans ses opérations, pratiques et processus internes, la Ville aspire à devenir un modèle inspirant pour toutes et tous, notamment les entreprises. En créant une émulation, elle espère que ses actions soient à terme répliquées par d'autres et que les leçons apprises servent à capitaliser les connaissances.



Crédit © Mathieu Sparks - Ville de Montréal

À travers cette Feuille de route, son devoir d'exemplarité se traduit par :

- La mise en œuvre de projets avant-gardistes, en expérimentant, par exemple, l'implantation territoriale de la circularité dans un espace géographique circonscrit (projet pilote)
- La création d'un réel effet de levier sur l'économie métropolitaine en réglementant et en intégrant des critères d'approvisionnement responsable à ses propres processus d'acquisition de biens et services
- L'évolution de ses pratiques internes, notamment en développant le « réflexe circulaire » au sein de ses unités administratives
- L'exploitation du plein potentiel circulaire de ses lieux et ressources

Au-delà des actions envisagées par les services centraux de la Ville de Montréal, les intentions énoncées précédemment se reflèteront également dans les projets menés par les arrondissements et villes liées de l'agglomération.

Par ailleurs, le rayonnement international est essentiel au développement économique de Montréal. Son leadership est reconnu dans de nombreux domaines, dont le développement durable et la transition écologique. Son exemplarité peut lui permettre de renforcer son positionnement et d'attirer aussi bien des investissements que des entreprises et des talents.

4.1

Développer un projet pilote visant l'implantation territoriale de la circularité dans un secteur industriel ou commercial

L'économie circulaire peut être mise en œuvre de plusieurs façons. Cette Feuille de route l'a abordé jusqu'à maintenant sous l'angle des types d'organisation, des stratégies de circularité et des chaînes de valeur sectorielles.

Cette priorité vise à l'aborder sous la perspective territoriale pour maximiser son déploiement en prenant pour prémisses que la mobilisation dans un secteur géographique circonscrit

permettra de raccourcir les boucles et les chaînes d'approvisionnement en plus d'y amplifier les dynamiques, les partenariats locaux et les synergies. Cette animation territoriale devrait également permettre de renforcer l'attractivité et le rayonnement du secteur.

Un projet pilote sera déployé dans un secteur industriel priorisé, dans le cadre d'une zone d'innovation ou encore à l'échelle d'une artère commerciale.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI)

Déjà, des secteurs industriels ont identifié l'économie circulaire comme un axe prioritaire de leur développement. C'est le cas pour le [Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île \(SIPI\)](#) qui dans le cadre de sa [vision de développement économique](#) à l'horizon de 2050 a identifié comme orientation le développement d'une économie circulaire, économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation.

À l'échelle du SIPI, ce modèle pourra miser sur la mutualisation des forces des organismes publics et privés impliqués pour créer de nouvelles opportunités et moderniser les activités économiques et industrielles (chimie verte, bioalimentaire, bioplastique, biométhanisation, valorisation des matières résiduelles, production d'énergies propres, etc.). L'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire créera des occasions d'améliorer la productivité des entreprises déjà présentes et de favoriser leur essor.



Crédit © Ville de Montréal

4.2

Actionner les leviers «approvisionnement» et «réglementation» pour faire évoluer le marché

L'approvisionnement et la modulation du cadre réglementaire sont d'importants leviers dont dispose la Ville pour développer une économie locale, circulaire, sociale, sobre en carbone et inclusive.

En effet, la Ville se procure annuellement pour plus de 3 G \$ de biens et services. Grâce à cette posture de grand donneur d'ordre, elle peut par ses achats influencer le marché en exigeant des produits ou prestations respectant des critères de durabilité et de circularité, et de manière sous-jacente, influencer ses fournisseurs à devenir plus responsables et à réduire leur empreinte écologique. L'ajout de clauses dans ses devis privilégiant la déconstruction plutôt que la démolition ou encore l'inclusion d'activités de collecte, de tri, de réemploi et de transformation

subséquente des résidus en matières secondaires dans le cadre de ses travaux d'infrastructures, pourrait permettre l'émergence de pratiques ou d'entreprises nécessaires à la mise en place d'une chaîne de valeur circulaire complète dans ce secteur.

De plus, en adoptant certaines réglementations, la Ville peut lever des barrières ou accélérer le déploiement de l'économie circulaire sur son territoire. Les réglementations peuvent notamment viser à collecter ou améliorer les données, à permettre ou à interdire des usages, à bannir certains produits pour lesquels aucune boucle de circularité n'existe, à favoriser le tri à la source des matières résiduelles et plus encore.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Approvisionnement responsable et circulaire

La Ville a récemment bonifié sa [Politique d'approvisionnement](#) pour favoriser l'achat local, responsable et social lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services. Des critères économiques, sociaux et environnementaux font désormais partie des critères de sélection des fournisseurs. Ils sont détaillés dans [l'Énoncé d'achat local et responsable](#). Ces critères comprennent la performance ou les attributs des produits, services, travaux et emballage, en matière de réduction de la matière résiduelle et de circularité, tels que la réutilisation, la durabilité, la réparabilité, la recyclabilité; les émissions de carbone, telles que la consommation énergétique, la carboneutralité du transport, l'empreinte carbone des matériaux; les impacts sur l'environnement, la santé humaine, les écosystèmes et la biodiversité; les certifications ou reconnaissances en la matière ou d'autres aspects semblables. Un [plan d'action](#) permet d'intégrer encore plus concrètement la circularité dans les pratiques d'approvisionnement.

Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique

Montréal a adopté un [règlement qui interdit certains articles de plastique à usage unique](#) dans les restaurants et les commerces alimentaires. Le règlement est entré en vigueur le 28 mars 2023. Pour préparer cette transition, la Ville soutient divers projets tels que celui du Guichet unique pour la transition alimentaire (GUTA) mentionné précédemment, et celui de [l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal](#) (ASDCM) dans le développement d'une offre de services d'accompagnement aux commerces de détail montréalais afin de les soutenir dans la réduction de l'utilisation des emballages à usage unique.



Crédit © Ville de Montréal

4.3

Développer le «réflexe circulaire» dans les projets et pratiques municipales

En montrant l'exemple et en intégrant l'économie circulaire dans ses activités et pratiques, la Ville peut jouer un rôle de leader et inspirer les parties prenantes de l'écosystème à prendre part à la transition.

Le déploiement de l'économie circulaire se veut une priorité transversale qui concerne l'ensemble des unités d'affaires municipales. Dans le cadre de la vision stratégique Montréal 2030, la Ville s'est par ailleurs engagée à mettre en place des mesures visant à améliorer les pratiques, notamment en enchâssant l'économie circulaire dans les programmes, les incitatifs financiers, les projets de construction, de restauration, d'aménagement, etc.

Pour y parvenir, il faut sensibiliser, former et outiller les ressources internes et repérer les opportunités d'intégration de l'économie circulaire dans les activités courantes. En tirant profit de l'action municipale, c'est la circularité de l'ensemble de l'écosystème qui sera rehaussée.

Rappelons que la Ville a déjà commencé le travail. Des ateliers internes ont été organisés dans le cadre de sa participation à l'initiative [Villes et régions circulaires](#). Différentes actions déjà en cours et pistes d'actions avaient alors été identifiées, on les retrouve dans le document [Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire](#).

Montréal en action – Exemples de réalisations

Valorisation des frênes abattus

Chaque année, la Ville [abat plusieurs frênes infestés par l'agrile](#), un insecte ravageur. Les frênes ainsi abattus sont ensuite valorisés en mobilier ou transformés en copeaux pour amender le sol. Ainsi, les frênes de gros calibre sont coupés en planches, après

avoir retiré la partie infestée par les larves d'agrile. Les arrondissements et les villes liées se servent de ces planches pour rénover des bâtiments (planches et moulures), construire des meubles ou du mobilier urbain extérieur, comme des bancs. Les frênes de petit diamètre sont broyés sur place pour éliminer toute trace de l'agrile. Les copeaux servent à amender les sols.



Bois Public est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de contribuer à l'économie circulaire en transformant les arbres publics en mobilier, en favorisant l'insertion socioprofessionnelle et en retournant les arbres abattus à la communauté.

Crédit © Bois Public

Le parc Frédéric-Back : une métamorphose unique

Situé au cœur du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), le [parc Frédéric-Back](#) constitue la transformation du site d'une ancienne carrière de calcaire utilisée ensuite comme lieu d'enfouissement de matières résiduelles en l'un des plus grands espaces verts de Montréal. Les principes d'aménagement du parc ont permis de valoriser quelque 300 000 tonnes de matériaux que ce soit pour être utilisés comme terreau, la création des chemins et sentiers ou encore pour la conception des bancs.

Déconstruction de l'ancien Hippodrome de Montréal

La Ville de Montréal a opté pour la déconstruction des bâtiments désaffectés de [l'ancien Hippodrome de Montréal](#), plutôt que pour leur démolition traditionnelle, afin qu'en soit récupéré un maximum de matériaux. Plus précisément, elle avait pour objectif de détourner des sites d'enfouissement au moins 85 % (en poids) des résidus de démolition. À titre de comparaison, au Québec, 71,5 % des résidus des chantiers de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ont été triés à la source ou acheminés vers des centres de tri en 2015⁸².



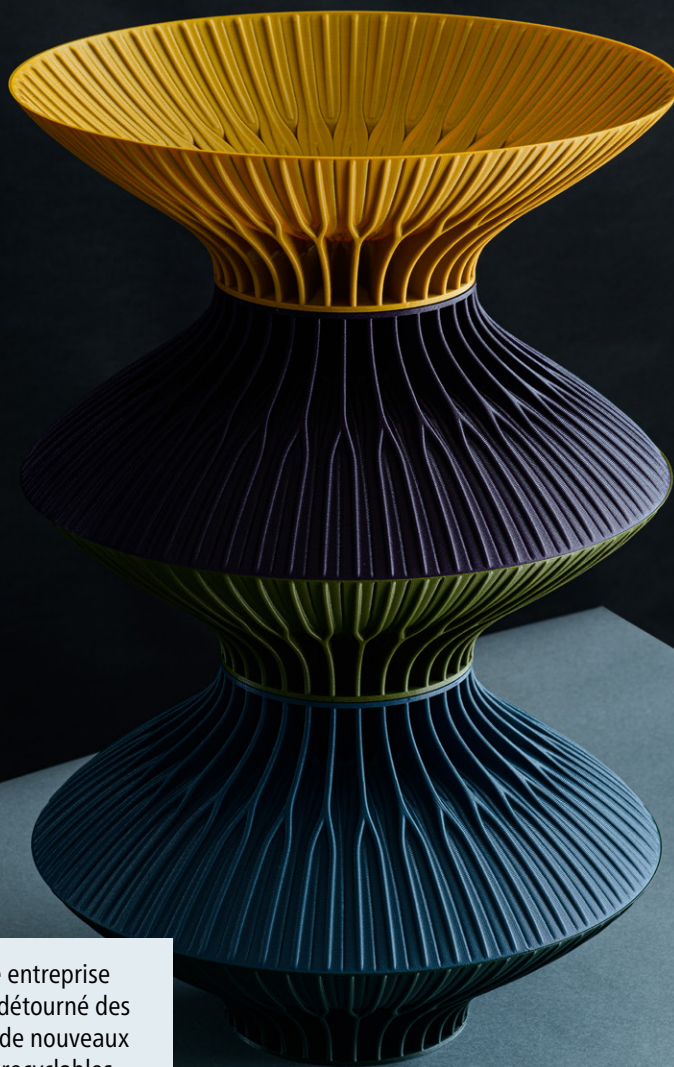
Crédit © Ville de Montréal

La Ville souhaite faire du futur quartier Namur-Hippodrome un milieu de vie complet, carboneutre, axé sur les transports actifs et collectifs, avec la présence de grands espaces verts. Le projet misera également sur la réduction des déchets et sur l'économie circulaire, par diverses innovations. Par exemple, la mise en place de petits écocentres ou de FabLab pour réparer les objets du quotidien ou en fabriquer de nouveaux à partir d'objets recyclés.

82 RECYC-QUÉBEC, [Résidus de construction, de rénovation et de démolition \(CRD\)](#), 2018.

Favoriser le design circulaire

À titre de Ville UNESCO de design, la Ville de Montréal a adopté en 2019 l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Document d'engagement, l'Agenda vise notamment à s'allier les designers et les architectes dans l'atteinte des objectifs municipaux en matière de transition écologique, d'inclusion sociale et de vitalité économique. À cet effet, l'apport des designers peut jouer un effet de levier important pour la mise en œuvre de l'économie circulaire en raison de leur rôle dans la planification et la conception de produits et projets urbains qui minimisent les besoins en ressources, sont flexibles, pérennes et facilement démontables ou réparables.



Basé sur l'impression 3D, Cyrc est une entreprise montréalaise qui utilise du plastique détourné des sites d'enfouissement pour fabriquer de nouveaux objets et meubles design durables et recyclables en fin de vie. Ils reprennent leurs produits pour en fabriquer de nouveaux. L'entreprise a bénéficié d'un accompagnement d'Esplanade Québec et de Cycle Momentum dans le cadre de la 3^e édition de la Super cohorte en innovation climatique soutenue par la Ville de Montréal.

Crédit © Arseni Khamzin

4.4

Utiliser les lieux et ressources de la Ville comme vecteur de circularité

En optimisant la gestion de son espace, de ses actifs immobiliers et de ses ressources dans une optique circulaire, la Ville peut soutenir l'écosystème et le développement de nouveaux marchés en plus de créer des opportunités d'affaires. En identifiant, caractérisant et quantifiant les gisements municipaux⁸³ récurrents et d'importance, la Ville peut s'assurer de tirer leur plein potentiel circulaire par une meilleure utilisation et le développement de débouchés à valeur ajoutée.

Avancement de la recherche, création de nouvelles filières et occupation transitoire, ne sont que quelques-unes des façons dont la Ville pourrait contribuer à stimuler l'innovation et la création de nouvelles entreprises tout en lui permettant de répondre à ses enjeux de transition écologique. L'exploitation de la réelle valeur économique des actifs et ressources sous sa responsabilité pourrait aussi lui permettre de diversifier ses sources de revenus.

Parallèlement, il est souvent complexe pour une petite entreprise de trouver son premier client ou même simplement un lieu pour tester sa solution en situation réelle. Grâce à ses compétences en matière d'utilisation des sols, la Ville peut offrir un territoire d'expérimentation riche permettant aux entreprises de tester des solutions avant de les déployer à plus grande échelle.

Par cette priorité, la Ville vise à analyser et à mieux exploiter les potentiels de circularité des gisements municipaux tout en soutenant le développement et la commercialisation de nouvelles solutions innovantes, et également à répondre à ses défis de développement.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Valorisation des cendres des boues de la station d'épuration des eaux usées

La Ville de Montréal a présenté un défi afin de trouver de nouvelles avenues de valorisation des cendres issues de l'incinération des boues déshydratées à sa station d'épuration des eaux usées dans le cadre des [Grands Rendez-Vous : technologies propres en agriculture et bioalimentaire](#), une initiative d'Écotech, présenté par Hydro-Québec en collaboration avec la Zone Agtech.

La station Jean-R.-Marcotte produit entre 45 000 et 50 000 tonnes de cendres par an. À l'heure actuelle, la portion des cendres qui est valorisée l'est par épandage agricole (26 % en 2021) via l'octroi de contrats conventionnels à des firmes de gestion de matières résiduelles fertilisantes. En participant à cette initiative, la Ville souhaitait trouver d'autres débouchés et solutions pour valoriser l'ensemble des cendres issues des résidus d'épuration. Outre les bénéfices environnementaux liés aux solutions proposées, la Ville souhaitait diminuer les coûts liés à cette valorisation, voire la rentabiliser.

Haleco

Ce projet a remporté l'édition 2018-2019 à Montréal du concours international Reinventing Cities de l'organisation C40, un appel à projets urbains innovants pour lequel la Ville de Montréal a proposé le site de la Cour de la voirie de la Commune pour requalification. Haleco est un projet de développement immobilier qui vise à permettre à ses résidents et résidentes de vivre, travailler et collaborer en s'inspirant de principes d'économie circulaire. Ferme urbaine et espace maraîcher, *Fab Lab*, lieu de revalorisation et de réparation, épicerie zéro déchet et centre de réparation de vélo sont au nombre des services envisagés pour créer un milieu de vie responsable. Ce projet vise une certification LEED Platine et sa conception mise sur la sobriété énergétique.

⁸³ Bâtiments et terrains sous-utilisés, matières résiduelles, biomasse, véhicules, mobilier de bureau et équipements informatiques sont quelques-uns des gisements municipaux.

4.5

Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations montréalaises ici et à l'international

Pour avancer plus rapidement vers la circularité, il faut éviter de recommencer à zéro et capitaliser sur les expériences et les innovations ayant déjà porté leurs fruits. En plus de représenter une source indéniable d'inspiration pour les entreprises et d'être une opportunité de faire rayonner les avancées montréalaises ici et sur la scène internationale, le partage et la valorisation des bonnes pratiques sont l'occasion de transformer le savoir en action et de renforcer les capacités afin d'améliorer les résultats sur le terrain. Par le partage des cas à succès, la Ville souhaite influencer l'adaptation et l'adoption des enseignements par les entreprises montréalaises.

Le rayonnement sur la scène internationale du leadership de Montréal et de son écosystème d'affaires en matière de circularité est également un facteur important. Par la promotion du dynamisme, des atouts et des réussites de l'écosystème montréalais en économie circulaire, la Ville souhaite se démarquer et attirer des entreprises innovantes, des centres de recherche, des capitaux et des talents qui participeront à l'accélération de la transition.

La Ville vise également à propulser les entreprises montréalaises et à assurer leur développement sur les marchés internationaux en multipliant les occasions de maillage et de collaboration en innovation, valorisation et commercialisation avec des entreprises et organisations d'ailleurs.

Montréal en action – Exemples de réalisations

[Montrealcirculaire.org](https://montrealcirculaire.org)

La Ville de Montréal soutient le développement d'une section Montréal Circulaire sur la plateforme quebeccirculaire.org afin de faire connaître les initiatives d'économie circulaire, de réunir les actualités, les ressources et de favoriser l'intelligence collective d'entrepreneurs innovants de l'écosystème montréalais. Cette plateforme de mobilisation et de concertation fait partie d'un réseau international de 20 000 membres. Plusieurs des initiatives qui y sont répertoriées ont été traduites et ajoutées aux plus de 2 000 études de cas du [Knowledge Hub](#) de Circle Economy afin de bénéficier d'une visibilité internationale encore plus étendue.

Collaboration avec des organismes internationaux

Les collaborations avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Circle Economy dans le cadre de l'élaboration du projet de Feuille de route montréalaise en économie circulaire, ont permis à Montréal de tirer profit des expériences des autres villes et de mettre de l'avant les actions de la Ville et les projets de son écosystème lors d'événements et de publications ayant une portée internationale.

Un atout : la proximité de Montréal avec des organisations et des réseaux internationaux

Montréal accueille plus de 70 organisations internationales, dont 6 sièges de l'ONU et plusieurs qui sont dédiées aux enjeux urbains, d'environnement et de développement durable. Montréal est également membre de plusieurs réseaux qui œuvrent pour le développement durable à travers le monde, dont le C40 Cities, ICLEI, le Réseau des villes créatives de l'UNESCO (design)⁸⁴ et le Global Covenant of Mayors for Climate & Energy. Montréal entend tirer profit de ces relations pour apprendre, rayonner et se positionner à l'international sur des thématiques circulaires d'intérêt pour la Ville.

84 Conseil international pour les initiatives écologiques locales.

L'économie circulaire, un élément essentiel à la préservation de la biodiversité

En décembre 2022, Montréal accueillait la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, une rencontre internationale qui a rassemblé des gouvernements du monde entier. Celle-ci a mené à l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui énonce 23 cibles visant à préserver la nature et freiner, voire inverser, la perte de biodiversité.

Alors que plus de 90 %⁸⁵ de la perte de biodiversité est due à l'extraction et à la transformation des ressources naturelles et qu'il est estimé que la demande pour l'extraction de matériaux doublera d'ici 2060 pour atteindre 190 milliards de tonnes⁸⁶, l'économie circulaire se veut une réponse à cette double crise du climat et de la biodiversité. En basant ses principes sur une réduction à la source de la demande en ressources naturelles et en énergie, des résidus et de la pollution ainsi que sur une circulation des produits et matériaux, l'économie circulaire contribue à réduire les pressions environnementales liées à l'extraction des ressources. Cette transformation des systèmes de production, d'échange et de consommation des aliments et des produits vers des modèles plus respectueux de l'environnement favorise la biodiversité.

La Feuille de route montréalaise en économie circulaire souhaite ainsi participer aux efforts mondiaux et à ceux de la Ville de Montréal en misant sur des chaînes de valeur sectorielles comme les secteurs du bioalimentaire, de la construction et des textiles, qui peuvent amplifier le potentiel de l'économie circulaire pour réduire la perte de biodiversité⁸⁷. Ce cadre stratégique et les plans d'action qui en découleront tracent la voie de cette transformation de l'économie.



85 Fondation Ellen Macarthur, The Nature Imperative: How the circular economy tackles biodiversity loss (2021).

86 PIR (2019). Perspectives des ressources mondiales 2019 : des ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons. Oberle, B., Bringezu, S., Hatfeld-Dodds, S., Hellweg, S., Schandl, H., Clement, J., and Cabernard, L., Che, N., Chen, D., Droz-Georget, H., Ekins, P., FischerKowalski, M., Flörke, M., Frank, S., Froemelt, A., Geschke, A., Haupt, M., Havlik, P., Hüfner, R., Lenzen, M., Lieber, M., Liu, B., Lu, Y., Lutter, S., Mehr, J., Miatto, A., Newth, D., Oberschelp, C., Obersteiner, M., Pfister, S., Piccoli, E., Schaldach, R., Schüngel, J., Sonderegger, T., Sudheshwar, A., Tanikawa, H., van der Voet, E., Walker, C., West, J., Wang, Z., Zhu, B. Un rapport du Panel international des ressources. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nairobi, Kenya.


87 Agence Européenne de l'Environnement, The benefits to biodiversity of a strong circular economy, 2023.

L'Engagement de Montréal

En tant que ville hôte de la COP15, Montréal a invité les villes du monde à s'engager pour la protection de la biodiversité dans le cadre de l'[Engagement de Montréal](#). Le défi : réaliser 15 actions concrètes afin de poursuivre et accélérer leurs efforts dans la préservation des écosystèmes. À ce jour, 63 villes du monde entier ont adhéré à cet engagement.

« La moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend de la nature et chaque dollar investi dans la restauration des écosystèmes naturels génère jusqu'à 30 dollars de retombées économiques. »⁸⁸

Programme des Nations Unies pour l'environnement



L'ENGAGEMENT DE MONTRÉAL

LES VILLES UNIES ET EN ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ


15

Les villes sont aux premières loges pour constater la perte de biodiversité mondiale et en subir les conséquences. En tant que gouvernements de proximité, elles sont également bien placées pour agir concrètement et rapidement pour freiner ce déclin.

Lors de la COP 15 sur la biodiversité, qui aura lieu à Montréal du 7 au 19 décembre 2022, les pays du monde adopteront le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. À l'approche de ce grand rendez-vous, la mairesse de Montréal et ambassadrice mondiale [ICLEI](#) pour la biodiversité locale, Valérie Plante, appelle les villes à poursuivre et accélérer leurs actions pour protéger la biodiversité et les écosystèmes.

Elle les invite à s'engager à accomplir 15 actions concrètes, cohérentes avec le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ces actions sont également cohérentes avec l'initiative [CitiesWithNature](#) et l'[Accélérateur pour la nature urbaine](#) du C40.

Par ce signal fort, les villes signataires de l'Engagement de Montréal démontrent le leadership et l'ambition des villes du monde entier d'agir promptement et d'influencer leurs partenaires à faire de même, afin d'inverser la tendance et protéger notre biodiversité.

Montréal 

88 Programme des Nations Unies pour l'environnement (2021). Devenons la #GénérationRestauration : [Restaurons les écosystèmes pour les gens, la nature et le climat](#).



4. Un plan d'action à venir

La Feuille de route montréalaise en économie circulaire se traduira dans sa mise en œuvre par l'élaboration, au courant de l'année 2024, d'un premier plan d'action. Il guidera les gestes à poser au cours des trois prochaines années pour concrétiser les 13 priorités stratégiques énoncées dans le présent document et détaillera les ressources qui seront allouées aux actions qui seront entreprises par l'administration montréalaise. Il tiendra compte des recommandations et opinions émises dans le cadre de la consultation publique tenue au premier semestre de 2023 sur le projet de Feuille de route montréalaise en économie circulaire et sera doté d'une gouvernance assurant sa mise en œuvre.

Le concept d'économie circulaire étant en perpétuelle évolution, le choix a été fait de développer plusieurs plans d'action triennaux rattachés à la Feuille de route. Ce terme, relativement court (3 ans),

permettra de conserver l'agilité nécessaire pour s'adapter au contexte et saisir les opportunités qui se présentent.

Le premier plan d'action donnera une impulsion rapide aux ambitions montréalaises vers plus de circularité. Les plans d'action subséquents poursuivront le travail entamé tout en tenant compte de l'avancée des connaissances et des pratiques. Ils permettront d'orienter les efforts de façon stratégique vers des mesures ayant de forts impacts (ou de fortes retombées), de concrétiser sur le terrain les priorités stratégiques énoncées et d'atteindre l'objectif de circularité fixé pour la métropole.



Crédit © Eva Blue - Tourisme Montréal

5. Conditions de succès

La mobilisation en continu de l'écosystème d'affaires montréalais

Consciente que l'économie circulaire ne peut pas se déployer en silos, la Ville veillera à consolider et à entretenir la dynamique collective enclenchée lors des étapes préparatoires à l'élaboration de la Feuille de route. La mobilisation rencontrée, notamment durant la consultation publique tenue par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, est un signe tangible de la volonté du milieu de s'engager dans la transition vers l'économie circulaire.

En exerçant un rôle de leadership, la Ville continuera de concerter l'ensemble des parties prenantes pour atteindre sa vision. Il paraît important de rappeler que la collaboration et l'implication du secteur privé seront notamment des facteurs clés de la transition circulaire de l'économie.

L'harmonisation, l'articulation et la cohérence des politiques publiques

Les défis à relever pour favoriser la transition vers l'économie circulaire se caractérisent par leur complexité et leur dimension multisectorielle. En dépit de larges processus de consultation, force est d'admettre que les stratégies entreprises par les pouvoirs publics sont souvent définies en vase clos les unes par rapport aux autres. Les secteurs d'activités et types de résidus priorités, les mesures de soutien envisagées ou encore les leviers utilisés (fiscalité, réglementation, etc.) diffèrent grandement d'une stratégie à l'autre, principalement en fonction des prérogatives de l'organisation responsable. Pour autant, il paraît nécessaire de mieux articuler, voire de catalyser ces actions afin de les inscrire en complémentarité et éviter les doublons ou les incohérences.

Les ressources limitées, tant humaines que financières, invitent ainsi à une meilleure coordination entre les différentes unités administratives municipales, les autres paliers gouvernementaux et les acteurs publics afin d'aligner les objectifs, d'assurer la complémentarité des actions entreprises, et de garantir la cohérence des politiques publiques. En créant des mécanismes d'échange d'informations formels et informels entre les acteurs publics et en s'alignant sur des priorités communes, chacun pourra agir selon ses champs de compétences et utiliser ses leviers pour accélérer la transition.

Une agilité organisationnelle et opérationnelle

La Feuille de route définit le cadre d'intervention et les objectifs à atteindre. Toutefois, les moyens pour y arriver peuvent évoluer avec le temps. La Ville devra faire preuve d'agilité et s'ajuster au fur et à mesure des transformations de l'environnement interne et externe pour saisir les opportunités qui se présenteront.

L'optimisation des leviers municipaux

La Ville dispose de puissants leviers, tels que l'approvisionnement, la réglementation, l'encadrement ou encore les incitatifs financiers (écofiscalité, subventions, etc.), pouvant favoriser la circularité de son économie. Leur utilisation à bon escient pour accélérer la réalisation des priorités stratégiques sera l'une des conditions de succès de la Feuille de route.

Une gouvernance claire impliquant des parties prenantes externes

Le Service du développement économique a la responsabilité d'assurer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Pour l'appuyer, la constitution d'un comité aviseur, composé de parties prenantes détenant une expertise avérée, apparaît essentielle pour guider la mise en œuvre de la Feuille de route. Ce comité aura notamment pour mandat de :

- Assurer un suivi de l'état d'avancement des plans d'action découlant de la Feuille de route;
- Mobiliser la société civile et l'inciter à emboîter le pas aux côtés de la Ville;
- Assurer une veille stratégique afin d'arrimer en continu la Feuille de route et ses actions aux efforts et aux objectifs des autres organisations publiques et privées;
- Identifier les moyens permettant d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire;
- Émettre des recommandations aux instances administratives et politiques.

Cette gouvernance multipartite et évolutive offrira la profondeur et la flexibilité nécessaires pour permettre à la Ville de Montréal de demeurer proactive dans l'avancement de la circularité sur son territoire, tout en s'assurant de la collaboration et de la mobilisation des parties prenantes internes et externes.

Des mécanismes de suivi

Afin de rendre compte de l'avancement de la démarche et de communiquer sur l'état de la circularité à Montréal, la Ville produira un rapport bisannuel de reddition de compte. Aussi, les plans d'action triennaux contiendront des indicateurs de suivi et de résultats permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs identifiés. Ces indicateurs seront déterminés lors de l'élaboration des plans d'action.



Crédit © Photo Hélico Inc. - Tourisme Montréal



6. Annexes

Annexe A – Tableau synoptique

Orientation 1	Faciliter la transition des entreprises vers l'économie circulaire
1.1	Soutenir les partenaires de l'écosystème dans l'accompagnement des entreprises et le renforcement des compétences
1.2	Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes
1.3	Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire
Orientation 2	Agir sur les chaînes de valeur sectorielles prioritaires Bioalimentaire; construction, rénovation, démolition; textiles; plastiques; mobilité et logistique
2.1	Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler les boucles)
2.2	Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des connaissances
2.3	Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires
Orientation 3	Stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses
3.1	Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation (commerces, entreprises d'économie sociale, plateformes d'échanges, lieux de réparation, etc.)
3.2	Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle
Orientation 4	Assurer l'exemplarité de la métropole et rayonner
4.1	Développer un projet pilote visant l'implantation territoriale de la circularité dans un secteur industriel ou commercial
4.2	Actionner les leviers « approvisionnement » et « réglementation » pour faire évoluer le marché
4.3	Développer le « réflexe circulaire » dans les projets et pratiques municipales
4.4	Utiliser les lieux et ressources de la Ville comme vecteur de circularité
4.5	Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations montréalaises ici et à l'international

Annexe B – Abréviations et acronymes

3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

AFM

Analyse de flux de matières

ASDCM

Association des sociétés de développement commercial de Montréal

ASFQ

Architecture Sans Frontières Québec

BTER

Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal

CDÉUH

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

CÉRIEC

Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire

CÉSIM

Conseil d'Économie sociale de l'Île de Montréal

CESM

Complexe environnemental de Saint-Michel

CJM

Conseil jeunesse de Montréal

CMM

Communauté métropolitaine de Montréal

COP

Conférence des Parties

CQCD

Conseil québécois du commerce de détail

CRD

Résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

CRE-Montréal

Conseil régional de l'environnement

EFC

Économie de la fonctionnalité et de la coopération

ÉS

Économie sociale

ÉTS

École de technologie supérieure de Montréal

GES

Gaz à effet de serre

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GUTA

Guichet unique pour la transition alimentaire

IA

Intelligence artificielle

ICI

Industries, commerces et institutions

ICLEI

Conseil international pour les initiatives écologiques locales

MAPAQ

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCCFP

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

OBNL

Organisme à but non lucratif

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

ODD

Objectifs de développement durable des Nations Unies

ONU

Organisation des Nations Unies

PCV

Processus de conservation de la valeur

PIB

Produit intérieur brut

PMDE

Plan métropolitain de développement économique

PMGMR

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

REP

Responsabilité élargie des producteurs

RMR

Région métropolitaine de recensement de Montréal

RRECQ

Réseau de recherche en économie circulaire du Québec

SDÉ

Service du développement économique de la Ville de Montréal

SGDD

Stratégie gouvernementale en développement durable 2023-2028

SIPI

Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île

TIESS

Territoires innovants en économie sociale et solidaire

Annexe C – Complémentarité entre la Feuille de route et les autres documents de planification de la Ville de Montréal

La Feuille de route montréalaise en économie circulaire identifie des chaînes de valeur sectorielles prioritaires et propose des priorités d'intervention pour les actions qui seront menées par le Service de développement économique de la Ville. Afin d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire dans l'ensemble des actions de la Ville, plusieurs unités d'affaires ont également intégré la transition écologique et la circularité dans leurs stratégies et documents de planification. Il s'agit notamment du [Plan d'action 2020-2025](#) du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération

de Montréal (Montréal zéro déchet), du [Plan climat 2020-2030](#), du Plan stratégique [Montréal 2030](#), de la [Stratégie d'électrification des transports 2021-2023](#), de la [Feuille de route - Vers des transports zéro émission dès 2040](#), de la [Vision vélo 2023-2027](#), du [Plan d'approvisionnement responsable 2030](#) (Plan appro. responsable), de la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux 2021 (PTÉDD des immeubles municipaux) et de la [Feuille de route pour la décarbonation des bâtiments](#).

Tableau des actions prévues ou annoncées par la Ville en lien avec les chaînes de valeur sectorielles prioritaires

Chaînes de valeur sectorielles	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres mesures et plans municipaux
Bioalimentaire	1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire 1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire 2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public 2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles 2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs 2.2.1 Construire un centre de biométhanisation et un centre de compostage 5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires	Action 7 — Mettre sur pied une stratégie pour réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 et faciliter le don et la valorisation des textiles Action 22 — Développer l'agriculture urbaine	Plan appro. responsable 5.1.1 Réduire les intrants et les extrants par la mise en application du principe des 3RV — Réduire les surplus et résidus alimentaires par une meilleure planification des besoins. Voir à la distribution des aliments toujours propres à la consommation ou à la réutilisation auprès d'organismes reconnus. Composter tout résidu

Chaînes de valeur sectorielles	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres mesures et plans municipaux
Construction, rénovation et démolition	<p>4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements</p> <p>4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)</p> <p>4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux</p> <p>6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal</p> <p>6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes</p> <p>6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et des CRD</p>	<p>Action 6 — Former une équipe de travail multipartite pour éliminer les émissions de GES des chantiers de construction</p> <p>Action 25 — Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments</p> <p>Action 26 — Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques</p> <p>Action 27 — Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES</p> <p>Action 28 — Encourager la construction durable par l'information et l'accompagnement</p> <p>Action 30 — Transformer 100% du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel</p> <p>Action 31 — Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>5.1.1 Réduire les intrants et les extrants par la mise en application du principe des 3RV — Réduire les résidus de construction dans le cadre de projets de rénovation de bâtiments par le réemploi, la récupération et la valorisation. Favoriser l'utilisation de matériaux durables, recyclés et recyclables</p> <p>PTÉDD des immeubles municipaux</p> <p>1.2.3 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)</p> <p>1.2.4 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux</p> <p>3.1.2.5 Assurer la gestion des déchets de construction en fonction des encadrements en vigueur</p> <p>Feuille de route pour la décarbonation des bâtiments</p> <p>Adoption du règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES</p> <p>Adoption d'un règlement sur les émissions de GES des nouveaux bâtiments</p> <p>Obligation de déclarer les appareils de chauffage utilisant un combustible comme le mazout ou le gaz</p> <p>Obligation d'affichage aux portes d'entrée des bâtiments de la performance d'émission de GES</p> <p>Obligation de respecter des niveaux d'émission de GES graduellement restreints pour atteindre ultimement zéro carbone (soit la cote A)</p>

Chaînes de valeur sectorielles	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres mesures et plans municipaux
Textiles	<p>1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne</p> <p>1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation</p> <p>1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail</p>	<p>Action 7 — Mettre sur pied une stratégie pour réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 et faciliter le don et la valorisation des textiles</p> <p>Action 40 — Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR)</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>5.1.1 Réduire les intrants et les extrants par la mise en application du principe des 3RV — Privilégier l'usage de textiles écoconçus, à base de contenu recyclé ou à faible impact environnemental dans le cadre de l'achat de vêtements de travail et uniformes fournis aux employés de la Ville. Mettre en place un service d'entretien et de réparation visant la prolongation de leur durée de vie. En disposer de manière responsable à la fin du cycle d'utilisation, au mieux par le don pour réemploi local ou encore par la valorisation du textile à travers le recyclage</p>
Plastiques	<p>1.1.1 Interdire certains plastiques à usage unique</p> <p>1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source</p> <p>5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville</p>	<p>Action 40 — Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR)</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>5.2.1 Intégrer aux critères d'achat des exigences concrètes et plus contraignantes permettant de réduire les emballages faits de plastique et le suremballage, de même que l'utilisation d'articles de plastique ou d'autres matières à usage unique</p> <p>5.2.2 Privilégier les solutions à usage multiple et les articles réutilisés, réutilisables, faits de matières recyclées, recyclables ou compostables</p>

Chaînes de valeur sectorielles	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres mesures et plans municipaux
Mobilité et logistique		<p>Action 11 — Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage</p> <p>Action 13 — Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal</p> <p>Action 14 — Électrifier 100 % des autobus de la STM</p> <p>Action 15 — Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes</p> <p>Action 16 — Élaborer une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du transport routier de marchandises pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES</p> <p>Action 34 — Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable</p>	<p>Montréal 2030 Priorité 3 — Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous</p> <p>Vision vélo 2023-2027 200 km de nouvelles voies cyclables sécurisées qui s'ajouteront à Montréal au cours des 5 prochaines années, grâce à 40 projets, dont 10 nouveaux axes du Réseau express vélo (REV), sans compter le développement du réseau local.</p> <p>Stratégie d'électrification Objectif 3 — Doubler la proportion des véhicules électriques offerts dans l'ensemble du parc des services montréalais de mobilité partagée</p> <p>Objectif 13 — Augmenter le nombre d'initiatives visant à soutenir l'électrification du transport de marchandises et de la logistique urbaine</p> <p>Objectif 20 — Stimuler le développement de l'écosystème des entreprises œuvrant dans le secteur de l'électromobilité et la décarbonisation des transports, le promouvoir et faciliter la commercialisation des innovations locales</p> <p>Objectif 21 — Soutenir l'entrepreneuriat montréalais dans le secteur de la mobilité durable et de l'électrification des transports</p> <p>Objectif 23 — Favoriser le développement d'une économie circulaire pour le secteur de l'électromobilité</p> <p>Plan appro. responsable Action phare 6.1 — Renforcer la décarbonation des transports liés aux activités d'acquisition et de logistique en misant sur des solutions de mobilité durable</p> <p>Feuille de route - Vers des transports zéro émission dès 2040 Chantier A - Se déplacer moins souvent et moins longtemps notamment en promouvant l'achat et la production locales de bien</p> <p>Chantier B - Se déplacer autrement notamment en améliorant l'attractivité du transport collectif, en favorisant un avenir partagé et électrique de l'automobile et en transférant le déplacement des marchandises vers des modes plus sobres en carbone</p> <p>Chantier C - Se déplacer proprement notamment en encourageant l'électrification des transports et en impliquant les partenaires clés pour améliorer l'efficacité énergétique du déplacement des marchandises</p>

Tableau des actions prévues ou annoncées par la Ville en lien avec les priorités

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>1.1 Soutenir les partenaires de l'écosystème dans l'accompagnement des entreprises et le renforcement des compétences</p>		<p>Action 4 — Déployer des stratégies d'incitation à l'adoption de pratiques écoresponsables</p>	<p>Stratégie d'électrification 21.1 Avec l'appel à projets « Accélérer l'Entrepreneuriat », former et accompagner les futures entreprises du secteur du transport et de la mobilité, dont celles du secteur de l'électromobilité 21.2 Soutenir des incubateurs ou accélérateurs qui accompagnent des entreprises émergentes dont le projet d'affaires propose des solutions à des défis liés à la mobilité durable, notamment dans le secteur de l'électrification</p>
<p>1.2 Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes</p>		<p>Action 25 — Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments Action 26 — Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques</p>	<p>Stratégie d'électrification 22.1 Soutenir la mise en place de solutions de mobilité durable au sein des pôles économiques montréalais avec un programme d'aide financière</p>
<p>1.3 Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire</p>	<p>1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire 5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires 5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières</p>	<p>Action 5 — Stimuler et consolider l'économie circulaire par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires</p>	<p>Plan appro. responsable 4.2 Mettre en place des canaux de communication appropriés avec les réseaux de partenaires pour favoriser des modes de production, de consommation et d'échange plus responsables 4.2.1 Informer les fournisseurs potentiels des pratiques d'affaires responsables valorisées par la Ville lors de l'octroi de contrats 4.2.2 Accompagner les partenaires retenus par la Ville comme fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques aux plans social, économique et environnemental</p>
<p>2.1 Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler les boucles)</p>	<p>1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation (textiles) 2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles (100 % en 2025) 3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI 6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et des CRD</p>		<p>Stratégie d'électrification 23.1 Soutenir et stimuler le développement d'une filière de l'économie circulaire en matière de mobilité, notamment en explorant le potentiel de la filière du recyclage des batteries au lithium Feuille de route - Vers des transports zéro émission dès 2040 Élaborer la première Stratégie montréalaise de logistique urbaine et décarbonée</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>2.2 Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des connaissances</p>	<p>1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire</p> <p>2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement</p> <p>6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal</p> <p>6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes</p> <p>6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais</p> <p>6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché</p> <p>6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination</p> <p>6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles</p>	<p>Action 27 — Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES</p> <p>Action 39 — Inventorier les émissions de GES découlant de la consommation de la collectivité montréalaise</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>11.1.1 Élaborer une méthodologie de collecte de données auprès des partenaires inscrits au fichier des fournisseurs de la Ville. Assurer l'intégrité des données par rapport à leur utilisation</p>
<p>2.3 Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires</p>	<p>2.2.1 Construire un centre de biométhanisation et un centre de compostage</p> <p>3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine</p> <p>3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies (tri et conditionnement des matières collectées)</p> <p>4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson</p> <p>4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres</p> <p>6.4.2 Amorcer la planification d'un second centre de tri des matières recyclables dans l'Est de l'île</p>		<p>Stratégie d'électrification</p> <p>13.1 Pérenniser l'espace local de logistique urbaine du projet pilote Colibri sur l'Îlot Voyageur Sud</p> <p>13.2 Implanter de nouveaux espaces locaux de logistique urbaine pour desservir un territoire plus vaste et un plus grand nombre d'arrondissements</p> <p>13.3 Encourager le déploiement de projets pilotes pour accélérer l'électrification de l'industrie de la livraison urbaine ou la rendre plus sobre en carbone</p> <p>Plan appro. responsable</p> <p>10.1 Favoriser l'émergence des technologies propres et innovantes</p> <p>10.2.1 Expérimenter de nouvelles technologies ou façons de concevoir et de réaliser les activités d'approvisionnement</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>3.1 Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation (commerces, entreprises d'économie sociale, plateformes d'échanges, lieux de réparation, etc.)</p>	<p>1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source</p>	<p>Action 7 — Mettre sur pied une stratégie pour réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 et faciliter le don et la valorisation des textiles</p>	<p>Plan appro. responsable 9.1.2 Promouvoir l'écoconception et la réduction à la source en amont du processus d'approvisionnement, dès la planification stratégique</p>
<p>3.2 Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle</p>			<p>Plan appro. responsable Orientation 10 — Assurer une veille des entreprises qui proposent des technologies propres ou des pratiques, produits et services novateurs en lien avec nos critères d'achat responsable. Leur permettre d'expérimenter leur offre</p>
<p>4.1 Développer un projet pilote visant l'implantation territoriale de la circularité dans un secteur industriel ou commercial</p>		<p>Action 5 — Stimuler et consolider l'économie circulaire par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires</p>	<p>Stratégie d'électrification 19.2 Travailler au déploiement d'un projet pilote de zone à faibles émissions à Montréal</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>4.2 Actionner les leviers «approvisionnement» et «réglementation» pour faire évoluer le marché</p>	<p>1.1.1 Interdire certains plastiques à usage unique à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts</p> <p>1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission</p> <p>1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne (textiles)</p> <p>1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail (textiles)</p> <p>2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs</p> <p>3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés</p> <p>4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements</p> <p>4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)</p>	<p>Action 25 — Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments</p> <p>Action 27 — Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES</p>	<p>Stratégie d'électrification</p> <p>Action 3.2 Faire évoluer la tarification applicable pour le stationnement des véhicules en libre-service en accentuant le différentiel entre les véhicules à essence et les véhicules électriques</p> <p>3.3 Revoir la réglementation pour encourager l'utilisation de vélos à assistance électrique</p> <p>18.1 Renforcer les paramètres relatifs à la réduction des GES pour l'approvisionnement qui impliquent des activités de transport</p> <p>18.2 Rendre obligatoire la formation à la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville pour les employés chargés des appels d'offres ou de la préparation de devis</p> <p>18.3 Appliquer les clauses relatives à l'efficacité énergétique et la réduction des GES dans les contrats qui impliquent des activités de transport</p> <p>Règlement 16-054</p> <p>Modification du règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (VLS) afin d'améliorer l'offre de service</p> <p>Plan appro. responsable</p> <p>Action phare 2.2 — Intervenir auprès des instances gouvernementales afin que des orientations explicites visant à favoriser la prise en compte de considérations économiques, sociales et environnementales dites responsables dans le processus d'approvisionnement public municipal soient intégrées aux lois et règlements applicables</p> <p>Feuille de route pour la décarbonation des bâtiments</p> <p>Adoption du règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES</p> <p>Adoption d'un règlement sur les émissions de GES des nouveaux bâtiments</p> <p>Obligation de déclarer les appareils de chauffage utilisant un combustible comme le mazout ou le gaz</p> <p>Obligation d'affichage aux portes d'entrée des bâtiments de la performance d'émission de GES</p> <p>Obligation de respecter des niveaux d'émission de GES graduellement restreints pour atteindre ultimement zéro carbone (soit la cote A)</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>4.2 Actionner les leviers «approvisionnement» et «réglementation» pour faire évoluer le marché (suite)</p>	<p>4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux</p> <p>5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville</p> <p>6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles</p>	<p>Action 25 — Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments</p> <p>Action 27 — Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES</p>	<p>Action phare 3.1 — Favoriser l'achat local et les circuits courts</p> <p>Action phare 3.5 — Favoriser l'achat de biens et services responsables</p> <p>Action phare 3.6 — Favoriser les achats auprès de fournisseurs responsables lors de l'attribution des contrats</p> <p>Action phare 5.1 — Stimuler et contribuer à l'économie circulaire par la mise en place d'ententes et de systèmes internes qui assurent la réduction à la source et la circularité des biens pour les domaines prioritaires ciblés par la Ville</p> <p>Action phare 5.2 — Favoriser, pour les autres domaines, une saine gestion des matières résiduelles par la mise en application de la hiérarchie des 3RV, soit la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation</p>
<p>4.3 Développer le «réflexe circulaire» dans les projets et pratiques municipales</p>	<p>2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public</p> <p>3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public</p> <p>6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles</p> <p>6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies</p>	<p>Action 31 — Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux</p> <p>Action 33 — Demeurer à l'avant-garde des technologies propres et des innovations en électrification</p> <p>Action 36 — Décarboner les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville et encourager l'utilisation de modes de transport durables pour les trajets effectués entre le domicile et le travail</p> <p>Action 41 — Mesurer les progrès de la Ville et la performance des unités administratives en transition écologique</p> <p>Action 42 — Mettre en œuvre un programme de gestion du changement pour le personnel</p> <p>Action 43 — Imposer un test climat à l'ensemble des décisions de la Ville afin de limiter leurs impacts en matière d'émissions de GES et de maximiser ceux en lien avec l'adaptation aux changements climatiques</p>	<p>Montréal 2030 Mesure visant à enchâsser l'économie circulaire dans les programmes, les incitatifs financiers, les projets de construction, de restauration, d'aménagement, etc.</p> <p>Plan appro. responsable Action phare 1.3 — Responsabiliser les unités d'affaires ainsi que les marchés aux principes de l'approvisionnement responsable par la mise en place d'encadrements administratifs et engagements connexes</p> <p>Action phare 8.1 — Valoriser et soutenir le développement des compétences et réflexes en approvisionnement responsable au sein des équipes et unités d'affaires concernées à la Ville</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>4.4 Utiliser les lieux et ressources de la Ville comme vecteur de circularité</p>	<p>2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité</p> <p>2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées</p> <p>6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles</p>	<p>Action 37 — Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte</p> <p>Action 30 — Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel</p> <p>Action 35 — Optimiser l'usage du parc de véhicules et d'équipements municipaux</p>	<p>Stratégie d'électrification</p> <p>16.1 Réaliser annuellement au moins un projet d'expérimentation et d'intégration de prototype de matériel roulant électrique ou sobre en carbone au sein du parc municipal</p> <p>Plan appro. responsable</p> <p>10.2 Déployer des projets pilotes permettant la mise en œuvre de nouvelles initiatives et partager le fruit des apprentissages</p>
<p>4.5 Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations montréalaises ici et à l'international</p>		<p>Action 28 — Encourager la construction durable par l'information et l'accompagnement</p> <p>Action 34 — Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable</p>	<p>Montréal 2030</p> <p>Priorité 16 — Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international</p> <p>Priorité 20 — Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole</p> <p>Stratégie d'électrification</p> <p>20.1 Organiser ou participer à des vitrines technologiques et commerciales afin de donner accès aux dernières technologies et innovations en matière de véhicules électriques et de véhicules intelligents ainsi que pour faire valoir l'expertise des entreprises montréalaises et québécoises</p> <p>20.2 Soutenir l'organisation d'événements, dont certains de portée internationale, portant sur l'électrification et la mobilité durable</p> <p>20.3 Organiser, participer ou contribuer à des missions ou activités économiques en lien avec le secteur des transports et de la mobilité afin de mettre en valeur l'expertise montréalaise, développer ou consolider des partenariats, attirer de nouveaux joueurs à Montréal et s'inspirer des meilleures pratiques</p> <p>Plan appro. responsable</p> <p>Action phare 12.1 — Propager, au sein de la communauté, les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux générés par les bonnes pratiques d'approvisionnement responsable mises en œuvre à la Ville</p>

Annexe D - Articulation entre les priorités de la Feuille de route et les objectifs de développement durable des Nations Unies

« Si nous n'agissons pas maintenant, le Programme 2030 deviendra l'épitaphe d'un monde qui aurait pu être⁸⁹ ».

António Guterres, Secrétaire général de l'ONU

Tout comme le plan stratégique Montréal 2030, la Feuille de route montréalaise en économie circulaire s'inscrit en cohérence avec l'[Agenda 2030](#), un plan d'action international en matière de développement durable adopté en septembre 2015 par les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont le Canada. L'Agenda 2030 inclut 17 objectifs de développement durable (ODD) pour répondre aux défis communs de lutte contre les changements climatiques, de préservation de la biodiversité et de résilience urbaine et se veut un appel à l'action de tous les pays incluant les gouvernements locaux.

Roue de couleur des objectifs de l'ONU : chaque couleur représente l'un des 17 objectifs de l'Agenda 2030 de développement durable (ODD).

































C'est ainsi qu'en souhaitant transformer durablement le tissu économique montréalais, les orientations et priorités de la Feuille de route s'inscrivent dans cette ambition planétaire d'agir de manière responsable et concertée face aux enjeux les plus importants de notre époque.

Plus précisément, la Feuille de route répond aux objectifs :

- de préservation des ressources naturelles en misant sur la réduction et l'optimisation de leur utilisation (ODD 7);
- de croissance économique durable, inclusive et innovante notamment en favorisant l'efficacité de l'utilisation des ressources tout au long de la chaîne de production et de consommation, en appuyant la recherche et la transition écologique des entreprises (ODD 8 et 9);
- d'urbanisation durable en travaillant à réduire l'impact environnemental des activités économiques et en contribuant aux grands objectifs de transition écologique visant notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le zéro déchet (ODD 11);
- de consommation et de production durables en mettant de l'avant une économie circulaire qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie du bien ou du service (ODD 12);
- de mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques en incorporant les mesures liées à l'économie circulaire au sein des plans, pratiques, actions et règlements de la municipalité (ODD 13).

⁸⁹ [ONU Info](#), Développement durable (ODD), 26 avril 2023.

Priorités	Objectifs de développement durable des Nations Unies				
1.1 Soutenir les partenaires de l'écosystème dans l'accompagnement des entreprises et le renforcement des compétences					
1.2 Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes					
1.3 Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire					
2.1 Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler les boucles)					
2.2 Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des connaissances					
2.3 Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires					
3.1 Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation (commerces, entreprises d'économie sociale, plateformes d'échanges, lieux de réparation, etc.)					
3.2 Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle					

Priorités	Objectifs de développement durable des Nations Unies				
4.1 Développer un projet pilote visant l'implantation territoriale de la circularité dans un secteur industriel ou commercial					
4.2 Actionner les leviers « approvisionnement » et « réglementation » pour faire évoluer le marché					
4.3 Développer le « réflexe circulaire » dans les projets et pratiques municipales					
4.4 Utiliser les lieux et ressources de la Ville comme vecteur de circularité					
4.5 Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations montréalaises ici et à l'international			